

La société historique du madawaska inc.



Première école d'Edmundston

1861

janvier-avril 1977

Volume V no 2

LE BRAYON



La Société Historique du Madawaska inc.

Edmundston N.-B.

C.P. 474

£3V 3L1

LE BRAYON

Volume V no 2

janvier-avril 1977

Sommaire

Mot du président de la Société Historique du Madawaska	1
Evolution de l'enseignement public au Madawaska pendant le XIXe siècle — Georges Sirois	3
Divers	30

EXPLICATIONS

par ADRIEN MICHAUD

Le Brayon est le bulletin de la Société historique du Madawaska. D'où vient ce nom et que signifie-t-il?

A l'origine du Madawaska, les pionniers pratiquaient la culture du lin sur les "platins" de Saint-Basile. Le broyage du lin se faisait au moyen d'un instrument appelé "braie" et d'un peigne à filasse que l'on trouve dans le Musée historique de Saint-Basile. Les Québécois vinrent bientôt à donner le nom de "brayons" à tous les Madawaskayens parce qu'ils broyaient le lin. Le dictionnaire Belisle définit le mot brayon Habitant du Madawaska.

La Société historique du Madawaska tend à rejoindre les habitants du Madawaska historique, c'est-à-dire de ce vaste territoire qu'on appelait jadis "le pays des Madoueskaks", ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la conservation de notre patrimoine.

Le "pays" du Madawaska, pour employer l'appellation adoptée de l'abbé Thomas Albert, dans **Histoire du Madawaska**, comprend le comté actuel de Madawaska, Grand-Sault et sa région, Saint-Quentin et Kedgwick, une partie du comté de Témiscouata au Québec, une partie du Maine où vivent nos parents et amis éloignés de nous depuis le malheureux traité d'Ashburton en 1842.

Le mot Madawaska, autrefois "Madoueskak" est d'origine micmaque. "Madoues", en cette langue, veut dire porc-épic, et "kak", endroit ou lieu, c'est-à-dire, pays des porcs-épics. Notre page couverture l'illustre bien d'ailleurs en nous montrant un porc-épic, souvent appelé "portipi".

~~Dessin de la page couverture~~ ~~Jeanne d'Arc Daigle, f.m.a.~~

Nom "Le Brayon" de la revue

Emile Soucy, Maurice Bourque

MOT DU PRESIDENT

1977 POUR LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU MADAWASKA

ANNÉE D'ESPOIRS RÉALISÉS — ANNÉE DE RÉFLEXION RENOUVÉE

1977 — Année d'espoirs réalisés pour la S.H.M.

La parution de ce nouveau numéro de **Le Brayon** réalise un souhait maintes fois exprimé, celui de donner une toilette plus séante à la revue de la S.H.M. et de lui ouvrir ainsi des possibilités nouvelles, notamment celle de présenter des photos. Avec le texte de M. Georges Sirois sur l'éducation au XIX^e siècle, **Le Brayon** donne le coup d'envoi pour 1977, cette année que nous croyons devoir être l'année des espoirs réalisés pour la S.H.M.

Depuis sa renaissance, la Société Historique du Madawaska chérissait un certain nombre de projets: créer un musée pour la conservation et l'exposition de notre patrimoine, publier une revue de qualité tant par sa présentation que par son contenu, réimprimer **L'Histoire du Madawaska**, de **Thomas Albert**, etc, etc.

Le patient travail des comités de la S.H.M. et de ses bureaux de direction successifs semble devoir porter ses fruits bientôt. Malgré certaines difficultés de fonctionnement, le bilan de l'année écoulée à la S.H.M. reste très positif.

Au cours de l'année 1976, le bureau de direction s'est réuni quinze fois et nous avons tenu trois réunions publiques sans compter la soirée de conférence du 21 mai à laquelle avaient participé Jeanne d'Arc Daigle, Catherine Jolicoeur, Jean Pelletier et Henriette Raymond. **Le Brayon** a paru quatre fois, dont l'une était un numéro spécial marquant le centenaire de l'arrivée de Mgr Dugal au Madawaska.

La S.H.M. a pris une part active dans les travaux de la Commission du Musée Régional — qu'elle avait d'abord créée elle-même — et elle a fait procéder à la compilation d'un catalogue d'antiquités de notre milieu pouvant faire l'objet d'une exposition de musée. Notre Société a été présente également aux fêtes qui ont marqué le centenaire de l'arrivée de Mgr Dugal, à la rencontre des Sociétés francophones d'histoire à Shippagan, sans oublier deux émissions de ligne ouverte à la radio locale.

Cependant, à la fin de l'année, plusieurs des projets de la S.H.M. n'avaient fait que peu de progrès ce qui pouvait inspirer une certaine lassitude à quelques-uns des travailleurs de la première heure.

Cinq priorités pour 1977

Face à cette situation, le nouveau bureau de direction — formé le premier décembre dernier à l'assemblée annuelle — a décidé de mettre l'emphase sur les réalisations au cours de l'année 1977. Pour y arriver, il a décidé de concentrer ses efforts sur un petit nombre de projets, cinq en tout, avec la ferme détermination de les faire passer aux réalisations concrètes. Il s'agit:

1 — de donner suite aux recommandations de la réunion annuelle, c'est-à-dire d'épauler le comité paroissial de Saint-Basile pour faire déclarer "site historique" le Couvent des religieuses hospitalières afin d'assurer la survie de ce vénérable édifice, d'une part, et d'approcher de façon systématique les personnes âgées (les Clubs d'âge d'or par exemple) et les étudiants, pour les sensibiliser au patrimoine et obtenir leur collaboration active au sein de la S.H.M.

2 — de travailler à la réalisation d'un Musée Régional. La réalisation de ce vieux projet semble en vue et la S.H.M. s'engagera à fond avec la Commission du Musée, qu'elle finance en partie, pour concrétiser les installations d'un musée dès cette année.

3 — de publier quatre numéros de la revue **Le Brayon**. L'automne dernier, la S.H.M. décide de changer la présentation de la revue pour un numéro spécial. Devant le succès de cette formule, la S.H.M. s'engage à publier trois autres numéros du **Brayon**, selon la nouvelle présentation.

4 — de réimprimer **L'Histoire du Madawaska** de **Thomas Albert**

La réimpression de cette oeuvre a fait l'objet de la création d'un fonds spécial, comme vous pouvez le voir dans les chiffres du budget en fin de revue. L'existence de ce petit capital fonde l'espoir de mener à terme dès cette année le projet de la réimpression du livre devenu introuvable. C'est un projet d'autant plus important que se développent les programmes d'enseignement de l'histoire nationale dans les écoles publiques.

5 — de tenir au Madawaska le colloque annuel des Sociétés historiques francophones

Après Moncton et Shippagan, c'est la "capitale de la République" qui deviendra l'hôte du colloque annuel

des Sociétés d'histoire en septembre 1977. Ce sera l'occasion de développer les échanges entre nos sociétés savantes, de favoriser le développement de la connaissance de notre histoire et de faire connaître notre patrimoine régional.

1977 — Année de réflexion renouvelée sur notre histoire

C'est la troisième fois que **Le Brayon** fait peau neuve depuis sa création en automne 1971. A chaque fois, notre revue y a gagné en qualité, et cela montre bien l'intérêt toujours croissant que nous portons à notre passé collectif.

Notre attachement à l'histoire est certain et cette attitude se développe de plus en plus au sein de la population. L'intérêt croissant pour la sauvegarde de maisons ou de sites anciens de valeur historique, pour la généalogie et l'histoire des familles, pour les anniversaires à souligner, comme cette année, le centenaire de la Compagnie Fraser et le soixantième anniversaire de son installation à Edmundston, le cinquantième de la cathédrale de L'Immaculée-Conception et le centenaire prochain de cette même paroisse, le trentième anniversaire de l'Hôtel-Dieu d'Edmundston, etc, etc, tout cela concourt à l'éveil historique et à la sensibilisation à l'histoire.

Toutefois, je veux plaider ici en faveur d'une **nouvelle attitude** face à l'histoire en 1977.

Il est assez facile de tomber dans différents pièges au cours de notre marche vers la connaissance de l'histoire. L'un de ces pièges consiste à ne voir dans l'histoire que l'aspect anecdotique, le divertissement pour intellectuels. Un autre est celui de voir l'histoire uniquement comme un objet d'exploitation commerciale, une sorte de succursale de l'industrie touristique. Enfin, un autre piège attrape ceux qui "déconnectent" l'histoire de la "vraie vie". C'est ce qui arrive à ceux qui ne font pas le rapport entre les événements du passé et la situation actuelle, à ceux qui se réfugient dans l'histoire comme dans un monde de rêves.

En 1977, et dans les années à venir, il se produira de grands changements de tous ordres: politiques, économiques, culturels, sociaux, religieux . . . des chan-

gements qui affecteront profondément les "Brayons" comme les autres. Si nous ne voulons pas être pris par surprise, déculottés devant les événements et si, au contraire, nous voulons y prendre part et jouer notre rôle, il nous faudra développer une attitude nouvelle et voir les problèmes dans leur perspective historique.

L'histoire peut et doit nous éclairer le présent et l'avenir.

La connaissance des événements et des attitudes du passé peuvent nous éclairer sur des conditions que nous vivons présentement et péniblement, nous du Madawaska ou d'ailleurs, des conditions aussi diverses que le sous-développement régional, jusqu'à la crise religieuse, en passant par l'avenir du fait français, et le reste.

Il y a paraît-il, au fond des mers, de tout petits êtres vivants, n'ayant pas d'yeux, ni d'oreilles, ni d'aucun autre sens. Ils vivent par instinct, dans le noir. Ils n'ont aucune prise sur leur environnement; ils subissent toutes les conditions de leur milieu, sans les comprendre ni pouvoir s'en défendre.

Serons-nous, dans notre milieu, à l'image de ces petits êtres, vivant d'instinct, subissant tous les changements sans rien y comprendre? Serons-nous au contraire au nombre de ceux qui ont pris conscience de leur passé et qui peuvent assumer eux-mêmes leur avenir avec expérience?

C'est pourquoi je plaide ici en faveur d'une attitude nouvelle face à notre histoire, plus exigeante, pour une connaissance plus globale et plus profonde de nous-mêmes. Comme celui qui s'est égaré dans une forêt inconnue, nous devons d'abord nous poser la question: "Comment sommes-nous arrivés là?" Connaître la réponse, c'est en même temps connaître le moyen de marcher à nouveau vers la lumière.

Comment en sommes-nous arrivés là?

L'histoire n'est pas simple. Mais si nos activités historiques à la S.H.M. doivent atteindre de nouveaux sommets en 1977, notre attitude face à l'histoire elle-même doit atteindre une nouvelle profondeur.

Benoît Bérubé,

Président de la S.H.M.

L'EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC AU MADAWASKA PENDANT LE XIXⁱème SIECLE

par: GEORGES SIROIS

TABLE DES MATIERES

Chapitres	Page
INTRODUCTION	4
I EN LATENCE (1800-1867)	5
II LA LOI DES ECOLES NEUTRES DE 1871 (1867-1872)	9
III VERS UN COMPROMIS (1873-1875)	14
IV RECONSTRUCTION SCOLAIRE (1876-1900)	18
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE	24

APPENDICES

I Statistique récapitulative sur les écoles du Madawaska, 1861 à 1900	26
II Pétitions provenant des citoyens du Madawaska demandant, aux membres du Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick, l'abolition ou l'amendement du "Common School Act" de 1871	28
Pétitions provenant des citoyens du Madawaska demandant, aux députés de la Législature du Nouveau-Brunswick, l'amendement du "Common School Act" de 1871	28
III Les surintendants de la région de Madawaska, 1854-1900	29
IV Directeurs de l'école supérieure d'Edmundston, 1884-1900	29

Tous droits réservés — Hull, Canada - 1975

INTRODUCTION

L'histoire de l'enseignement public au Madawaska pendant le XIX^{ème} siècle ne parait pas constituer une oeuvre de grande érudition: elle nécessite, cependant, pour être reconstituée avec intelligence et pour être menée à bonne fin, une somme assez sérieuse de recherches.

Lorsque l'on parle de l'évolution du système scolaire dans la Province, on ne songe guère d'ordinaire qu'à la nation loyaliste et l'on ne se préoccupe de la société acadienne que de manière incidente, comme d'un aspect particulier de la société néobrunswickoise. Or la réalité est que le monde acadien constituait, jusqu'à la fin du siècle, un monde à part assis sur des traditions catholiques qui le distinguaient avec un type scolaire très différent de ce qu'il était chez les loyalistes et qui, de plus, n'évoluait pas selon le même rythme.

Solidement ancrés dans la réalité concrète de pauvreté, l'Acadien et le Madawaskayen sont restés beaucoup plus traditionnalistes que l'anglophone de la province livré à l'éthique protestante.

Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens et les Loyalistes étaient des étrangers les uns pour les autres, et ne cherchaient pas à se comprendre. Chacun de leurs deux mondes n'éprouvait pour l'autre que du mépris.

Seul le Madawaska connaissait, au XIX^{ème} siècle, le sentiment de fierté d'appartenir à la collectivité brayonne. Ce pays très isolé était maintenu à l'écart des influences étrangères par sa position géographique à l'extrême nord-ouest de la province du Nouveau-Brunswick, par son manque de voies de communication et par la langue de ses habitants; les Madawaskayens étant les derniers survivants, avec les Canadiens-français et les Acadiens, de la race qui dominait il y a deux siècles la plus grande partie du territoire de l'Amérique du Nord.

Le contraste entre la société madawaskayenne à l'heure actuelle et celle que l'on connaissait au XIX^{ème} siècle donne un nouvel intérêt à l'étude de cette dernière.

Au début du XIX^{ème} siècle, l'archiviste Prudent Mercure et le père Thomas Albert avaient été attirés par l'originalité de la société brayonne, de telle sorte que les documents qui vont nous permettre de reconstituer la vie scolaire au Madawaska au siècle dernier ne manquent pas.

Mais pour étudier le système pédagogique d'autrefois, la source écrite n'est pas la seule dont nous disposons. On peut encore trouver, pour peu de temps, des témoins de ce passé, qui ont été élevés au sein d'une société traditionnelle et qui en restent tout imprégnés.

EN LATENCE

Au début du XIX^{ème} siècle, toute la partie du nord-ouest du Nouveau-Brunswick, le long du fleuve Saint-Jean formait le vaste comté de Carleton. Ses habitants étaient en majorité Loyalistes à l'exclusion des colons du Madawaska. Malgré l'augmentation sub-séquente de la population acadienne, la représentativité au niveau politique était toujours sous le contrôle de l'élément anglophone.

Colonisé dès 1785, le Madawaska devra attendre un quart de siècle pour se doter des instruments les plus rudimentaires au niveau scolaire. L'instruction était donc laissée à l'initiative familiale. Par contre les premiers missionnaires dans le nord-ouest trouveront des jeunes Acadiens¹ sachant lire et écrire. Cependant, après une génération, faute d'écoles, le peu d'instruction qu'on avait apportée se trouvait réduit à la forme orale.

La situation de l'enseignement paraissait désespérée; les catholiques Acadiens étaient privés de ressources, incapables de pourvoir adéquatement au bien-être culturel de la jeunesse. Il y eut cependant, sans interruption, des maîtres ambulants² tels que Thomas Costin, Pierre Duperré et Antoine Joliet. Ces pédagogues enseignaient, à tour de rôle, dans les diverses paroisses de la région.

Naturellement, les Madawaskayens s'adressèrent au clergé et lui demandèrent de fonder les écoles dont ils avaient besoin pour l'instruction de leurs enfants. Il ne pouvait pas être question de s'en remettre aux bienfaisances de la Législature de Frédéricton, bien qu'en 1802, le Nouveau-Brunswick devint la première colonie de l'Amérique du nord britannique à accorder des subsides à l'éducation au moyen de fonds publics.

Ayant un très grand souci de l'éducation de ses ouailles, l'abbé André-Toussaint Lagarde ouvrit à Saint-Basile, en 1817, l'école³ presbytérale de Sainte-Famille. Le bon curé n'enseigna que durant les mois d'hiver parce que durant l'été, les enfants, retenus sur la ferme de leurs parents, ne fréquentèrent pas l'école. De cette première académie sortit des hommes tel que Prosper Cyr, le premier prêtre acadien du Madawaska. Cette institution⁴ fonctionna probablement jusque vers la



REV.-T. LAGARDE
(1818-1821)

fin de 1830 puisque le géologue Charles Thomas Jackson⁵ indiquait dans son rapport de 1836 à la Législature du Maine, qu'il n'existait pas d'école dans la région. Ce premier établissement au Madawaska joua aussi le rôle d'école normale puisque plusieurs de nos instituteurs ont été formés par les soins du curé Lagarde. Vers 1825, s'ouvrent dans les paroisses de Saint-Bruno, Sainte-Luce, Grand-Isle et Saint-David quelques écoles régulières où l'on enseignait le français et un peu d'anglais. L'ignorance de la langue de Shakespeare limitait les chances d'avancement des Acadiens. Ayant constaté que les Loyalistes occupaient les fonctions publiques et qu'ils dirigeaient les entreprises de bois du Madawaska, ils conclurent que le bilinguisme faciliterait automatiquement leur ascension sociale. Dès le début, nos institutions d'enseignement ajoutèrent à leurs programmes des cours de langue anglaise. La langue des conquérants ne tardera pas à corrompre la langue maternelle des Acadiens de la région. Chacun veut apprendre l'anglais et ceux qui prétendent le connaître s'en glorifient.

On visait fondamentalement à combattre les méfaits de l'analphabétisme et de l'ignorance. Les écoles n'étaient, en somme toute, que des créations locales issues de la paroisse. La qualité de l'enseignement variait d'un clocher à l'autre et d'une façon générale, laissait beaucoup à désirer. Le programme scolaire était fort simple; le jeune Acadien⁶ devait apprendre la lecture, l'écriture et quelques notions sommaires en arithmétique.

On avait donc un manque de pédagogues compétents. On aurait pu trouver plus facilement des filles assez instruites et en nombre suffisant, mais les moeurs locales excluaient les femmes de la profession. D'où la nécessité de trouver des hommes désireux de faire de l'enseignement. Selon le docteur Omer LeGresley:

Chaque paroisse restait libre de choisir son maître d'école et de décider avec lui le montant de son salaire, d'ordinaire assez modeste. En général, seuls avaient à déboursier les parents qui envoyaient leurs enfants à l'école et la contribution de chaque famille était proportionnée au nombre d'enfants qu'elle envoyait à l'école⁷.

Le conflit frontalier entre le Maine et le Nouveau-Brunswick (1829-1841) allait nous éclairer sur la pauvreté de l'enseignement dans le nord-ouest de la val-

- 1) Lionel Groulx, *Les écoles des minorités*, dans *L'enseignement français au Canada*, tome II, Montréal, Canada, 1931, p. 9-70
- 2) Thomas Albert, *Histoire du Madawaska*, Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 1920, p. 169
- 3) T. Albert, op cit., p. 169
- 4) Francis Brassard, *The Origin of Certain Public Schools in the Saint John Valley of Aroostook County, Maine*, thèse de maîtrise présentée à l'Université d'Ottawa, 1962, p. 19
- 5) Jackson, *First Report on the Geology of the Public Lands in the State of Maine*, Boston, Dutton & Wentworth, 1837, p. 30-31
- 6) Omer LeGresley, *L'enseignement du français en Acadie, 1604-1926*, Bathurst, Nouveau-Brunswick, Gabriel Enault Imprimeur, 1926, p. 124
- 7) O. LeGresley, op. cit., p. 110

lée du Saint-Jean. En effet, le rapport Deane-Kavanagh⁸ nous mentionne seulement le nom d'un instituteur, M. David Cyr qui possédait une maison-école à Saint-David.

Le Madawaska⁹ faisait partie depuis le 19 mars 1833, du canton de Kent, comté de Carleton. Ce n'est qu'en 1840 que les premières tentatives de mettre sur pied un système scolaire public chez les Acadiens de cette région furent tentées. L'année suivante, le "township" de Kent comptait cinq écoles¹⁰ dont trois opéraient durant deux mois. Nous pouvons affirmer, avec certitude, que ces écoles se trouvaient dans le secteur anglophone. En effet, l'entente frontalière survenue entre les gouvernements en 1842 eut pour résultat, non seulement de scinder le Madawaska, mais démontra que cette région ne possédait aucune école¹¹.

Les autorités de Frédéricton cherchèrent les moyens d'angliciser, de protestantiser les Acadiens. Mais les Brayons, regroupés autour de leur clergé dans leurs paroisses, opposèrent une résistance passive à toute tentative d'assimilation. Un premier projet d'école publique s'élabora, pour le Madawaska, à partir de 1850. Des commissaires¹² payés par le gouvernement (£1000) devaient voir à la division des paroisses de Saint-Léonard, Saint-Basile et d'Edmundston en districts scolaires.

A cette époque, la région d'Edmundston comptait une centaine de personnes d'origine anglophone. En 1849, un dénommé Neil Donoghue¹³ reçut la somme de dix-huit livres du gouvernement, comme salaire, pour avoir enseigné à temps plein pendant un an dans cet arrondissement.

Par ailleurs, si on parcourt la correspondance de l'inspecteur des écoles du comté de Victoria en 1855, le docteur J. C. Pinguet¹⁴ d'Edmundston, on voit qu'il est préoccupé par la lenteur de l'amélioration de l'enseignement dans les écoles françaises du comté. L'handicap provenait surtout d'un manque de volumes scolaires au niveau élémentaire. Il est aussi préoccupé par les problèmes d'apathie et d'une certaine négligence de la part des commissaires madawaskayens concernant la division des paroisses en districts scolaires.

La population acadienne semblait désintéressée de l'enseignement scolaire, qu'elle ne connaissait pas encore, et qu'elle était trop pauvre pour subventionner. Il y avait chez cette population rurale un courant d'ignorance, d'inertie et de prévention.

Dans cet intervalle, l'abbé Antoine Langevin prit la direction de la paroisse de Saint-Basile. Il était âgé de trente-trois ans lors de son arrivée au Madawaska.



MGR. A. LANGEVIN
(1835-1857)

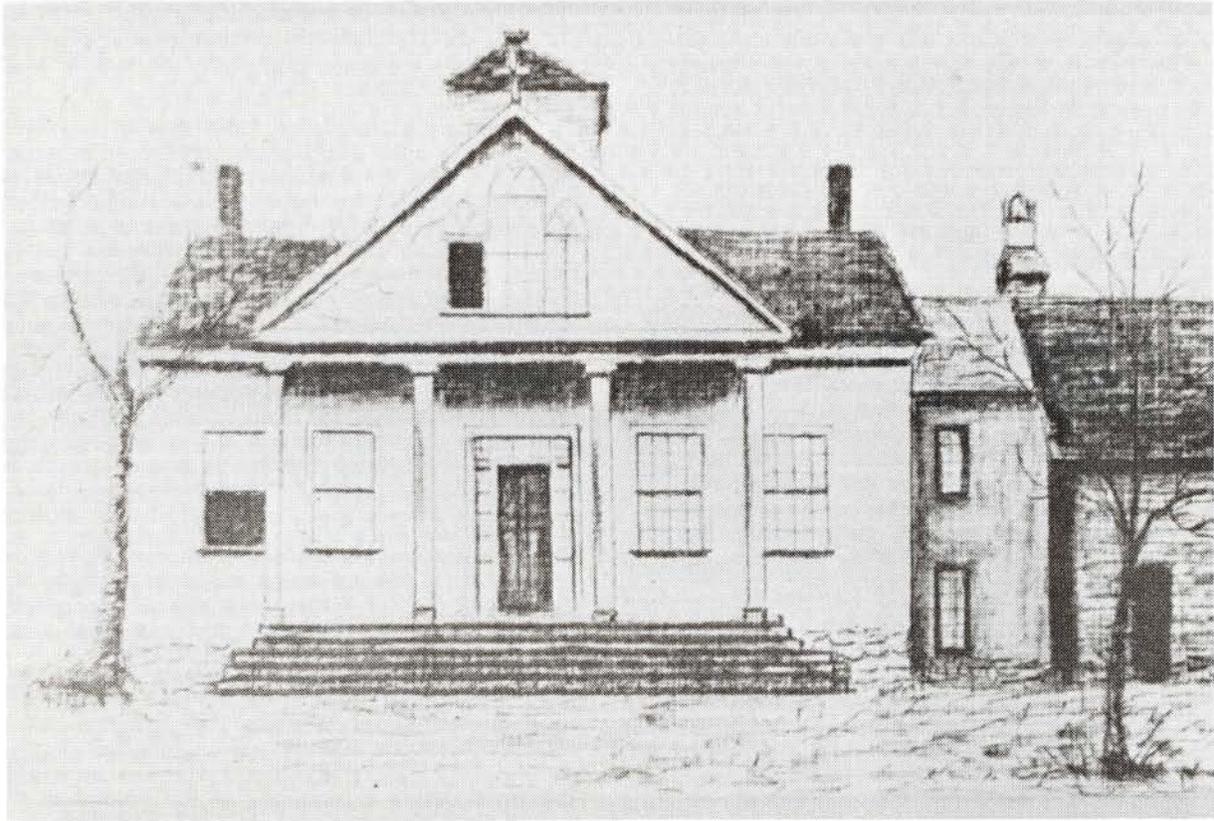
Pendant son apostolat chez les Acadiens entre 1835 et 1857, il s'est toujours intéressé à l'enseignement. On rapporte dans les annales du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière que le curé Langevin¹⁵ séjourna dans cette institution en janvier 1855 et y déposa mille louis pour fonder deux pensions à perpétuité. Grâce à la générosité de ce bon vicaire plusieurs Madawaskayens¹⁶ sont envoyés poursuivre leurs études dans ce collège classique du Québec. A sa mort, le 11 avril 1857, M. Langevin légua dans son testament la "butte à Bellefleur"¹⁷ à l'évêque de Saint-Jean, Mgr Connolly. Ce site devait être utilisé pour la fondation d'un couvent à Saint-Basile.

Durant les années cinquante, la poussée colonisatrice se poursuit. Le peuplement s'étend davantage à l'intérieur des terres, le déplacement de la population continue à faire survivre le métier de maître ambulancier. Des hommes¹⁸ comme Rémi Plourde, Prudent Gagnon, Thomas Chassé, François Rice et Louis Cormier méritent d'être mentionnés.

L'avancement de l'éducation chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick se fait lentement. En effet, le rapport de l'inspecteur Joseph Stark¹⁹ en 1854 nous montre qu'il n'existe que treize écoles françaises sur un total de cent soixante-neuf. On atteint le nombre de vingt écoles, en 1859.

Au Madawaska, le régime scolaire était à peine développé, et l'endroit le plus proche où les parents pouvaient envoyer leurs enfants pour étudier à un niveau supérieur (Sainte-Anne-de-la-Pocatière) était trop éloigné. Pour obvier à cet inconvénient, R.P. Hugh McGuirk demandait aux Pères de Sainte-Croix de venir s'établir dans l'arrondissement de Saint-Basile pour ouvrir une maison d'enseignement secondaire. La congrégation²⁰ accepta l'offre du curé de Saint-Basile, mais après avoir étudié le projet refusa la réalisation de ce dernier. La raison primordiale donnée fut la non-viabilité du Madawaska concernant les moyens de communication. De plus, la région à cette époque n'était pas économiquement capable de maintenir un

- 8) "A school is kept at Cyr's by a very singular sort of school master, is supported under the English regulations and is of little or no use to any excepting the family". Le rapport de John Deane et Edward Kavanagh, *State of Madawaska and Aroostook Settlement in 1831*, dans la collection *New Brunswick Historical Society*, vol. III, no. 9, 1914, p. 386-484
- 9) Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Acts of the General Assembly of Her Majesty's Province of New Brunswick*, Guillaume IV, chap. XVII, 1833
- 10) Gouvernement, *Journal of the House of Assembly of New Brunswick*, 1842, p. LXVII
- 11) Charles Collins, *The Acadians of Madawaska, Maine*, p. 57, voir aussi Francis Brassard, *The Origin of Certain Public Schools in the St. John Valley of Aroostook County, Maine*, p. 20
- 12) Gouvernement, *Journal Assembly of New Brunswick*, 1851, p. LXXIX, voir aussi, op. cit., 1852, p. CXX
- 13) Gouvernement, *Acts of the General Assembly of New Brunswick*, 1856
- 14) Gouvernement, op. cit., p. CCXII
- 15) Wilfrid Lebon, *Histoire du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1827-1877)*, Québec, Charrier & Dugal Ltée, 1948, p. 153
- 16) Thomas Albert, op. cit., p. 191
- 17) T. Albert, op. cit., p. 251
- 18) Idem, ibid., p. 192
- 19) O. LeGresley, op. cit., p. 124
- 20) T. Albert, op. cit., p. 266



ACADEMIE DE MADAWASKA — (1858-1873)

PREMIERE ECOLE SECONDAIRE AU NORD-OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK

collège classique. Cinq ans plus tard la congrégation quittait la région préférant accepter l'offre de l'évêque de Saint-Jean, Mgr Sweeney, d'ouvrir un collège à Memramcook.

En 1858, le curé Hugh McGuirk fondait, sur le terrain légué par Mgr Langevin, un couvent où enseigneraient les Soeurs de la Charité de Saint-Jean. Cette communauté religieuse d'origine irlandaise devait malheureusement donner son enseignement en anglais. Ce prêtre voué à l'éducation avait compris que la création d'un couvent aiderait l'épiscopat irlandais de la province à consolider son pouvoir auprès de la population acadienne. De plus, l'unilinguisme français ne pouvait s'appliquer à ce moment, même avec le consentement de la population.

Pour subvenir aux dépenses considérables de l'entretien d'un couvent, une demande d'octroi fut présentée au gouvernement. En effet, l'abbé McGuirk avait fait circuler dans le Haut de la Vallée Saint-Jean une pétition²¹ dont les signataires demandaient à la Législature d'aider financièrement cette institution. Les autorités de Frédéricton octroyèrent donc une certaine somme mais inférieure au montant sollicité. Il semble que les dirigeants de la population protestante

du comté avaient exigé du député de Victoria, M. Watters, de faire des pressions auprès des membres de l'exécutif du gouvernement pour restreindre l'aide financière. On avait constaté la nécessité de maintenir l'ignorance sociale des Acadiens au sein des affaires politiques du comté. On était assez lucide pour saisir que l'amélioration du système scolaire chez le groupement acadien mettait en danger le pouvoir de la collectivité loyaliste face à l'augmentation rapide de la population francophone.²²

Il ne faut pas s'imaginer que l'Académie de Saint-Basile se consacra à l'enseignement de la littérature et de la philosophie. Elle était en réalité une école secondaire qui devait préparer des jeunes filles à la profession d'enseignante au niveau primaire. En juin 1863, un journaliste du *Carleton Sentinel*, en visite à Saint-Basile, décrivait le couvent en ces termes:

. . . The halls, receiving rooms, school rooms, private parlors, dormitories are all fitted with every proper regard to the comfort of the inmates: to neatness of appearance, and to the promotion of the studies and recreation of the pupils. And the arrangements are such that every department is readily overlooked

21) *Morning Freeman*, journal de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, vol. IX, no. 37, 3 mai 1859, p. 2, col. 4

22) La population acadienne doubla presque entre 1834 et 1840, passant de 2,272 à 3,963

by the mother Superior. In connection with the institution is a Chapel which is an elegant little place of architectural and artistic work. — The whole of the wood work in the Chapel as throughout the institution is of pine, stained and varnished, showing to advantage the varied colors and grains of the native wood. . . There are houses adjoining the institution which have been erected and are used for the purpose of boarding houses by those who do not wish, for pecuniary or other reasons, to board the Academy. Pupils boarding in these houses find their own food and do their own cooking, and have the house-room and schooling furnished for \$6.00 per annum. There were, at the time of our visit, forty-seven scholars on the rolls, this being a large reduction from the number there during the winter some seventeen having left to take the position of teachers in various parts of Maine. . . The Chapel of which we have first spoken, is a capacious building capable of seating nearly 1000 persons, . . . The style of architecture is, we believe, pure Gothic, the windows are of stained glass, the altar and decorations are not yet complete. . .²³

En 1863, l'institution²⁴ comptait cinquante-cinq étudiantes bilingues dont seize furent embauchées du-

rant l'été dans les écoles d'Aroostook. Ce comté de l'Etat du Maine connaissait de grandes difficultés au niveau du recrutement d'instituteurs. Toutefois, on assista à la création d'une école normale²⁵ unilingue anglaise en 1871.

Nous avons dit qu'en 1850, Frédéricton avait pris en main le soin d'édifier un système d'enseignement primaire dans le Madawaska, relevant de sa responsabilité, animé d'un esprit d'assimilateur. Il y avait nécessité d'améliorer les qualifications pédagogiques de l'enseignant ainsi que de s'occuper de la construction d'écoles. Malheureusement au début des années soixante, les élèves doivent encore se rendre à la demeure du professeur pour recevoir leur instruction.

D'ailleurs, dans son rapport de 1860, le surintendant Freeze constate que la plupart des jeunes Acadiens fréquentent les maisons-écoles tenues par des pédagogues de classification III; qu'on apprend à lire, à écrire et quelques notions de grammaire et de géographie. Sur un total de quatorze écoles, deux seulement sont fréquentées par des étudiants anglophones.

L'avènement de la fédération canadienne de 1867 proclamait la langue française comme langue nationale du nouvel Etat. Grâce à l'article 93, la constitution plaçait les droits scolaires²⁶ de la minorité acadienne sous l'autorité du gouvernement d'Ottawa.

23) *Morning Freeman*, vol. XIII, no. 67, 11 juillet 1863, p. 2, col. 4

24) Rapport du surintendant Freeze, *Journal Assembly of New Brunswick*, 1864, p. 30

25) O. LeGresley, *op. cit.*, p. 132

26) Lionel Groulx, *op. cit.*, p. 21

LA LOI DES ECOLES NEUTRES DE 1871

L'avènement de la Confédération en 1867 avait entraîné vers Ottawa les routiers de la politique néo-brunswickoise. Les Costigan, Anglin, Smith, siégeant maintenant au fédéral, ne pouvaient plus s'occuper adéquatement des intérêts de la minorité catholique de la Province. Le pouvoir était passé à des jeunes politiciens, ambitieux de se forger des carrières parlementaires. L'un de ces nouveaux venus fut M. Léville Thériault, député de Victoria, qui avait accédé à ce poste en 1867, après le décès de M. Vital Hébert. Fils de paysan acadien, il avait acquis le respect de l'élite francophone de la région. De plus, il était bien connu dans le milieu financier du Nouveau-Brunswick grâce à son exploitation forestière¹ à Iroquois.

Le gouvernement Hatheway n'eut pas la tâche facile en votant la loi des écoles publiques de 1871; l'Etat s'engageait alors à subventionner un système scolaire neutre² c'est-à-dire non confessionnel où l'on utiliserait les livres anglais recommandés.

Vu le grand nombre d'écoles manquant de fonds pécuniaires, de nombreuses raisons militaient en faveur d'un système scolaire provincial subventionné par le gouvernement. Les Acadiens s'étaient habitués à compter sur la charité du clergé et de l'Etat pour assurer l'instruction de la jeunesse. Il suffit de consulter les statistiques sur la fréquentation scolaire³ et sur les qualifications des enseignants.

Malheureusement le front commun des députés loyalistes, en faveur de la nouvelle loi, eut pour effet d'imposer une politique de coercition à la minorité catholique. Le clergé qui avait l'ambition de maintenir un quasi-monopole sur l'enseignement de la jeunesse acadienne intervint fermement et même avec une certaine intransigeance.

Le gouvernement reçut, le 17 avril 1871, une pétition provenant de l'évêque de Saint-Jean, Mgr Sweeney⁴, dans laquelle ce dernier demande l'établissement d'un système d'écoles séparées pour les catholiques et toute autre minorité.

Une tempête de protestations en provenance des catholiques accueillit donc le bill du ministre d'éducation, M. King. De plus, pour comble de malheur, le gouvernement exigeait que dorénavant les manuels scolaires soient de langue anglaise. La loi constituait

donc pour l'Acadien, une atteinte à la préservation de la langue française. Par la promulgation du "Common School's Act", l'éducation échappa aux autorités religieuses pour passer sous le contrôle de l'Etat.

Ce fut un revers important pour les autorités dirigeantes de l'Eglise catholique du Nouveau-Brunswick. Il y eut manifestation de mécontentement puisque le milieu ecclésiastique considérait que le "Parish School Act"⁵ de 1858 avait pratiquement reconnu l'existence d'écoles séparées. Les législateurs avaient fait la sourde oreille à la voix de la coutume⁶.

Le **Journal des Trois-Rivières** recommande aux Acadiens de prendre la disposition suivante:

Les catholiques du Nouveau-Brunswick doivent présenter une pétition au Lieutenant-gouverneur en Conseil pour qu'à la loi des écoles — il soit insérée une clause donnant à la minorité catholique de cette province les avantages que la province de Québec accorde à la minorité protestante, le droit d'avoir des écoles séparées et d'être exemptée de la contribution au soutien des écoles Communes⁷.

La Législature de Frédéricton avait enlevé aux parents la liberté de choisir le système scolaire adéquat pour l'éducation de leurs enfants et tous sans exception devaient payer la taxe pour l'organisation et l'entretien des écoles publiques⁸.

M. Léville Thériault se trouvaient propulsé dans un carcan politique. Etant membre du gouvernement⁹ King-Fraser (1871) et occupant cette position jusqu'au mois de février 1872, le député de Victoria avait été poussé par la solidarité ministérielle à voter en faveur de cette loi. Il fut l'un des deux Acadiens (M. Girouard) qui appuyèrent à la Chambre cette loi sur la structuration scolaire. Naturellement, les catholiques francophones, par l'entremise du journal **Moniteur Acadien**, réclamèrent la démission de ces deux députés¹⁰. On soutenait que Girouard et Thériault avaient trahi la collectivité catholique de la Province.

Au Madawaska, c'est une véritable croisade qui s'organise. Des pressions auprès de M. Thériault amènent ce dernier à quitter le côté gouvernemental de la

- 1) **Daily Telegraph**, journal de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, vol. XIX, no. 110, 7 nov. 1887, p. 3, col. 7
- 2) **Idem**, *ibid.*, vol. II, no. 99, 25 février 1871, p. 2
- 3) Voir appendice 1, p. 26
- 4) Gouvernement, **Journal Assembly of New Brunswick**, 1871, p. 123
- 5) Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, **Etude critique de notre système scolaire**, Montréal, Bureau de l'A.C.J.C., 1913, p. 93
- 6) Chanoine D. Gosselin, **Acadiens et Canadiens**, dans **Le Canada Français**, vol. XII, no. 6, livraison de février 1925, p. 425
- 7) **Journal des Trois-Rivières**, 6ième année no. 94, 17 avril 1871, p. 2, col. 5
- 8) François Gildas, **Acadiana: Mgr F. Richard**, revue **Le Canada Français**, vol. I, no. 4, livraison de décembre 1918, p. 326
- 9) **Moniteur Acadien**, le 5 avril 1898
- 10) **Idem**, *ibid.*, vol. IV, no. 18, 26 mai 1871, p. 1



EDMUNDSTON VERS 1860

Chambre pour aller siéger avec l'Opposition¹¹. La crise scolaire bouleverse toute la région et, bien qu'éloignée du centre de décision, celle-ci en subit les répercussions. Tâchant de sensibiliser les représentants élus du peuple, les Madawaskayens envoient des pétitions demandant l'amendement¹² de la loi des écoles publiques. Toutefois, l'Etat ne se laissa pas attendrir devant les revendications de la population catholique.

On boude le gouvernement, sans pour autant fermer les écoles en opération; les syndic¹³ de plusieurs districts refusent d'organiser la réunion annuelle de la commission scolaire. L'entêtement du cabinet, dans cette question aussi cruciale, oblige les syndic madawaskayens à refuser tout simplement les fonds nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école, en 1872. L'inertie des autorités de Frédéricton, pour un compromis, fit décroître rapidement le nombre d'écoles: De 19 en 1871, il n'en reste qu'une en opération en 1874; un seul district paroissial¹⁴ ouvert, celui du numéro 8 à Saint-Léonard, réservé en réalité à la jeunesse anglo-protestante de la paroisse.

La paix sociale se trouve grandement menacée au Nouveau-Brunswick. Le *Daily Telegraph*¹⁵ ne peut comprendre l'attitude adoptée par les catholiques concernant le bill. Selon le journal, ce n'est que de la discrimination raciale et religieuse que veulent pratiquer les parents de la foi papiste. Les défenseurs de l'élément acadien prétendent, de leur côté, que les parents et l'Eglise possèdent des droits¹⁶ d'origines naturelle et divine sur l'éducation de l'enfant. De ce fait, l'instruction¹⁷ appartient avant tout au père de famille qui est après Dieu le seul maître de son enfant et que l'état n'a d'autres droits sur l'éducation que ceux que le père veut bien lui conférer.

Pour sa part, le *Moniteur Acadien*¹⁸ accorde beaucoup d'importance au rôle de l'enseignant puisqu'il considère l'éducation comme un sacerdoce. L'instituteur, selon le journal, remplace à l'école le père et la mère et de ce fait, il doit continuer les leçons morales et religieuses. Il n'est donc pas question de faire de l'enseignement purement séculier qu'on considère comme un danger puisqu'il conduit au laisser-faire, à l'indifférence et fatalement à l'athéisme.

11) *Gazette des Campagnes*, journal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 10ième année, no. 18, 15 février 1872, p. 141, col. 2

12) Voir appendice II, p. 28

13) Rapport du surintendant F. X. Bernier, 1872, *Journal Assembly of New Brunswick*, 1873, p. 27

14) *Idem*, 1873, *ibid.*, 1874, p. 13

15) *Daily Telegraph*, vol. II, no. 212, 13 mars 1871, p. 1

16) *Journal des Trois-Rivières*, 8ième année, no. 3, 27 mai 1872, p. 2, col. 1

17) Discours de M. R. Mason, député fédéral de Terrebonne, *Journal des Trois-Rivières*, 8ième année, no. 4, 29 mai 1872, p. 2, col. 4

18) *Moniteur Acadien*, vol. IV, no. 42, 14 avril 1871, p. 1

Le débat est entré dans une nouvelle phase lorsque le député fédéral du comté (Victoria), M. Costigan,¹⁹ provoque une altercation, le 20 mai 1872, à la Chambre des Communes. Pendant un an le gouvernement d'Ottawa était demeuré un témoin silencieux devant la lutte désespérée des Acadiens. Le représentant de Victoria propose donc qu'on adresse au Gouverneur-général une demande sollicitant le Parlement canadien de désavouer le "Common School Act" du Nouveau-Brunswick. Les défenseurs des écoles confessionnelles prétendent que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garanti, par la clause 93^{ème} de la Constitution, la protection des droits aux minorités et à tous les cultes²⁰. Toutefois, les Parlementaires ne peuvent se prononcer sur le mérite intrinsèque de cette loi des écoles publique puisque le Pacte Confédératif ne les institue juges de la législation des provinces que sur le terrain de la constitutionnalité.

Désormais les Acadiens de la Province seront forcés de se soumettre à cette loi inique si la députation catholique au niveau fédéral n'intervient pas rapidement. La question fut donc soulevée à tour de rôle, tantôt par Auguste Renaud, député de Kent, et souvent par M. Costigan. Ce dernier avait même soumis à la Chambre une motion²¹ qui se lisait comme suit:

ATTENDU qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les législatures locales méconnaissant les droits ou usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie;

ATTENDU que la législature locale du Nouveau-Brunswick dans sa session de 1871 a adopté une loi sur les écoles communes par laquelle il est défendu dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religieuses de la population catholique romaine en particulier;

ATTENDU que les catholiques romains du Nouveau-Brunswick ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles;

ATTENDU que la susdite loi est injuste et cause beaucoup de malaise parmi la population catholique romaine en général disséminée

sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses peut avoir des résultats désastreux pour toutes les provinces confédérées — Son Excellence veuille-bien, en conséquence, désavouer au plutôt la susdite loi des écoles du Nouveau-Brunswick.

M. Costigan avait ébranlé "l'esprit de bonne entente" qui existait au sein du parti conservateur. Le premier ministre, John A. MacDonald²² menaçait de démissionner si les ministériels approuvaient cette motion. Après de sérieuses consultations et considérations, les membres du cabinet²³ étaient arrivés à la conclusion que la loi scolaire de 1871 ne portait pas atteinte à la constitution et de ce fait le Parlement ne pouvait s'en occuper. On sacrifiait la minorité catholique du Nouveau-Brunswick pour sauvegarder l'autonomie provinciale²⁴ en matière d'éducation si chèrement défendue par le Bas-Canada.

La situation se compliquait. Les tories,²⁵ à très peu d'exceptions près, étaient décidés d'appuyer le député de Victoria. Ils ne désiraient nullement, cependant, renverser le gouvernement. Durant la séance du 23 mai au moment où plusieurs députés²⁶ se prononçaient sur le litigieux problème, une motion²⁷ en amendement fut rédigée et soumise aux membres du cabinet qui consentirent à l'appuyer. Cette tactique constituait une position moins gênante pour la députation catholique puisqu'en réalité, la motion Costigan n'était pas autre chose qu'un vote²⁸ de non-confiance envers le gouvernement MacDonald.

Il fut aussi résolu que le député du comté de Saint-Jean, l'honorable J. H. Gray, présenterait une motion contraire à celle de M. Costigan, en ce sens qu'elle affirmait la constitutionnalité du "Common School Act".

Immédiatement après, l'honorable P. J. O. Chauveau²⁹, député de Québec, proposa de référer le problème au gouvernement de Londres afin d'en obtenir un amendement à la Constitution. . .

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la priant de faire passer un acte amendement l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867 dans le sens que cette Chambre croit que l'on avait en vue à l'époque de l'adoption du dit acte, et déclarant "que toute dénomination religieuse dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse continueront de posséder tous les droits, avantages et privilèges, relativement à leurs écoles, dont elles jouissaient à l'époque de l'adoption du dit acte, de même que si tels droits privilèges et avantages avaient été duement établis par la loi".

19) *Courrier du Canada*, journal de Québec, 16^{ème} année, no. 47, 22 mai 1872, p. 2, col. 1

20) *Journal des Trois-Rivières*, 7^{ème} année, no. 75, 8 février 1872, p. 2, col. 3

21) *Moniteur Acadien*, vol. V, no. 46, 17 mai 1872, p. 2, col. 2

22) *Journal des Trois-Rivières*, 8^{ème} année, no. 6, 6 juin 1872, p. 2, col. 1

23) *Courrier du Canada*, 16^{ème} année, no. 47, 22 mai 1872, p. 2, col. 1

24) Douglas Argue, *The Separate School Question in New Brunswick*, thèse de maîtrise présentée à l'Université de Carleton, Ottawa, 1967, p. 95

25) Gouvernement, *Parliamentary Debates of the Dominion of Canada*, session 1872, p. 95

26) *Courrier du Canada*, 16^{ème} année, no. 48, 27 mai 1872, p. 2

27) *Nouveau Monde*, journal de Montréal, 5^{ème} année, no. 234, 24 mai 1872, p. 1 col. 2

28) *Idem*, no. 240, 1 juin 1872, p. 1, col. 1

29) *Le Métis*, journal de Saint-Boniface, Manitoba, 19 juin 1872

Après un délai de huit jours, demandé par la députation du Nouveau-Brunswick pour leur permettre d'étudier la question, le gouvernement s'efforça d'obtenir de M. Costigan l'acceptation du contre-amendement Chauveau. Cette entente éloignerait le danger d'une crise ministérielle. Pendant ce temps, le pouvoir exécutif de Frédéricton avait envoyé quelques représentants à Ottawa pour assurer que la loi scolaire ne soit pas désavouée par la majorité des Parlementaires. Pour éviter des complications fâcheuses, l'administration MacDonald avait fait quelques démarches auprès d'eux pour les engager à donner des écoles séparées à la minorité catholique. Malheureusement, ils refusèrent tout compromis.

L'amendement Chauveau, malgré l'appui des députés Anglin (Gloucester) et Renaud (Kent), fut battu par une majorité de 92 voix; Costigan se rangeant avec les 126 oppositionnistes.

Alors M. Colby³⁰ proposa un autre amendement³¹:

Que la Chambre regrette que l'Acte des écoles adopté dernièrement au Nouveau-Brunswick ne satisfasse pas une partie du peuple de cette province et espère qu'il sera modifié à la prochaine session de la Législature du Nouveau-Brunswick de manière à faire disparaître les causes du mécontentement actuel.

Le vœu pieux du député de Stanstead fut adopté: 117 pour et 42 contre (incluant Costigan, Anglin et Renaud). La question des écoles du Nouveau-Brunswick, quoique ardue à résoudre, avait franchi l'étape du statu quo. Le *Courrier du Canada*³² exprimait l'avis que même si les catholiques n'avaient pas reçu satisfaction, ils ont gagné à faire reconnaître, au moins, la légitimité de leurs griefs.

Le 5 juillet, l'un des auteurs du "Common School Act", le premier ministre Hatheway meurt à la suite de contusions³³ reçues en descendant, une dizaine de jours auparavant, d'un train en mouvement. Le décès accidentel du chef de la Législature provinciale est interprété par la presse catholique du Québec comme une punition de Dieu.

La question primordiale est de savoir si un représentant³⁴ de foi catholique, à la Chambre des communes, peut voter pour le maintien de la loi des écoles neutres du Nouveau-Brunswick? Cette interrogation, fort justifiable, amena Mgr Desautels à consulter Mgr Phil C. DeAngelis, professeur de Droit canon à Rome. Dans sa lettre³⁵, le vicaire général du diocèse de Montréal se demandait:

Si, en conscience, un membre catholique, soit parce que cette loi des écoles n'est pas, dans son opinion, contraire à la Constitution,

soit parce qu'il désire empêcher par son vote un changement de Ministère, ou parce que son opposition lui semblerait inutile, ou encore parce que les raisons des partisans de cette loi lui paraîtraient au moins plausibles, et autres raisons de ce genre, si dis-je, un membre catholique peut voter pour le maintien de la dite loi des écoles du Nouveau-Brunswick ou contre le désaveu demandé.

Le spécialiste³⁶ romain conclut qu'aucun député catholique ne peut, en conscience, favoriser une telle loi qui opprime ses compatriotes. Dans une lettre datée de Rome, le 23 juin 1872, Mgr De Angelis écrit:

Comme la loi des Ecoles mixtes est une loi qui opprime les catholiques attendu qu'aux termes mêmes de cette loi ils sont tenus de contribuer pour leur part à l'entretien d'écoles auxquelles leur conscience ne leur permet pas d'envoyer leurs enfants dans la crainte qu'ils y perdent la Foi, et vu, de plus, que les Catholiques se trouvent par là forcés de pourvoir à l'éducation de leurs enfants en établissant des écoles catholiques à leurs seuls frais et sans aucun secours de la part du gouvernement local, ce qui est absolument opposé à l'égalité où tous les citoyens doivent être devant l'Etat, aucun député catholique à la Chambre Fédérale ne peut prêter la main à une semblable injustice. . .

La prise de position de Mgr De Angelis ne semble guère être partagée par la hiérarchie³⁷ épiscopale québécoise. Les évêques, Mgr Tacherau (de Québec) et Mgr Ignace Bourget (de Montréal) considèrent les propos de l'éminent théologien comme exagération. Les ecclésiastiques canadiens partagent plutôt l'opinion de l'évêque de Rimouski. Ce dernier dans une circulaire datée du 1er juillet 1872, quelques mois avant les élections fédérales, déclare que tout catholique doit désapprouver le principe de l'Acte des écoles neutres mais qu'il³⁸ est cependant libre de choisir, au meilleur de sa conscience, le moyen qu'il juge le plus désirable pour parvenir à faire abolir la loi dite athée. L'attitude des représentants de l'Eglise s'explique non pas par leur appui au parti conservateur mais plutôt par un désir de protéger le système des écoles confessionnelles en vigueur au Québec en favorisant l'autonomie provinciale dans le domaine scolaire.

Après cinq ans au pouvoir, il fallait nécessairement retourner devant le peuple. Les luttes acrimonieuses qu'avait dû soutenir l'équipe MacDonald-Cartier à la suite de la rébellion des Métis de la Rivière-Rouge (Manitoba) et des réclamations de la minorité catholique du Nouveau-Brunswick devaient à la longue provoquer la chute du gouvernement conservateur.

30) *Journal des Trois-Rivières*, 8ième année, no. 8, 13 juin 1872, p. 2, col. 5

31) *Nouveau Monde*, 5ième année, no. 239, 31 mai 1872, p. 2, col. 1

32) *Courrier du Canada*, 16ième année, no. 50, 31 mai 1872, p. 2, col. 1

33) *Idem, ibid.*, no. 64, 8 juillet 1872, p. 2, col. 1

34) *Journal des Trois-Rivières*, 8ième année, no. 16, 15 juillet 1872, p. 2, col. 2

35) *Courrier du Canada*, 16ième année, no. 68, 17 juillet, p. 1, col. 5

36) *Idem, ibid.*, p. 1

37) *Journal des Trois-Rivières*, 8ième année, no. 21, 1 août 1872, p. 2, col. 1

38) *Courrier du Canada*, 16ième année, no. 70, 22 juillet 1872, p. 2, col. 1; no. 74, 31 juillet 1872, p. 1, col. 4

L'administration MacDonald sortit victorieuse des élections de 1872. Mais les comtés acadiens de Gloucester et de Kent ont voté majoritairement pour les libéraux tandis que Costigan est réélu par acclamation dans Victoria. La question irritante des écoles³⁹ neutres avait non seulement affaibli la députation conservatrice au Parlement mais avait abrégé la carrière

politique de Georges-Etienne Cartier.

En effet, l'un des piliers de la Confédération canadienne venait de subir, le 28 août 1872, une cuisante défaite⁴⁰ dans la circonscription de Montréal-Est. L'adversaire de Cartier, le libéral Louis-Amable Jetté⁴¹ était élu par une majorité de 1,300 votes.

39) Alfred De celles, *Lafontaine et son temps*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1907, p. 118

40) Joseph Pope, *Memoirs of the Right Hon. Sir John Alexander Mackenzie*, vol. II, Ottawa, J. Durie & Son, 1894, p. 155

41) John Boyd, *Sir Georges Etienne Cartier (1814-1873)*, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1918, p. 352

VERS UN COMPROMIS

Au cours de l'année 1873, la prépondérance linguistique de l'anglais a fait place au Madawaska à une revendication importante. Durant la session d'avril, le député l'Honorable Beveridge présente aux membres de la Législature une pétition¹ signée par F. Thibodeau et cent autres citoyens de Saint-Léonard demandant la création d'un nouveau comté pour le nord de Victoria. Cette scission devait permettre, au moins, aux Acadiens une meilleure facilité pour l'élection d'un des leurs. En revanche, l'anglais continue de dominer le plan économique, au Madawaska; même les comptes-rendus des réunions de la société² agricole locale sont rédigés dans la langue de Shakespeare.

On sait que l'une des divergences les plus considérables par rapport aux années cinquante est le rejet, par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de la dualité religieuse comme principe de base du système scolaire. Les Acadiens de la Province sont insatisfaits du cabinet fédéral qui a laissé passer les délais dans lesquels le Parlement³ aurait pu directement annulé la loi des écoles neutres.

Entre temps, Costigan, devant la répugnance de la majorité de ses électeurs envers la dite loi, rédigea un amendement en rapport à cette question. La résolution⁴ se lisait comme suit:

Attendu que des doutes s'étaient élevés sur la suffisance de la sect. 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867 pour protéger les droits privilégiés et avantages dont la minorité catholique du Nouveau-Brunswick jouissait relativement à ses écoles, sous le système scolaire en opération avant que le dit acte fut en force. La Chambre des communes du Canada, le 30 mai 1872, adopta la résolution suivante: "Que cette Chambre regrette, que l'Acte concernant les Ecoles récemment adopté au Nouveau-Brunswick n'est pas satisfaisant, pour une partie des habitants de cette province et espère qu'il sera modifié durant la prochaine session de la législature du Nouveau-Brunswick de manière à faire disparaître toute juste cause de plainte qui existe maintenant; et cette chambre croit expédient que l'opinion des officiers en loi de la Couronne en Angleterre, et si possible celle du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté, soit obtenue sur le droit de la législature qui privent les catholiques romains de privilèges relativement à l'éducation religieuse dont ils jouissaient à l'é-

poque de l'Union, dans le but de s'assurer si le cas tombe sous les termes de la 4^{ème} sous-section de la clause 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord 1867 qui autorise le Parlement du Canada à faire des lois remédiales pour la due exécution des clauses relatives à l'éducation dans le dit acte.

Que les officiers en loi de la couronne en Angleterre ayant conformément à cette résolution donné leur opinion, mais que le comité judiciaire du Conseil Privé par l'entremise du Lord Président du Conseil ayant décliné d'intervenir à moins que l'affaire ne soit amenée judiciairement devant lui. C'est l'opinion de cette chambre que les parties lésées devraient avoir une occasion d'amener l'affaire judiciairement devant le Conseil Privé et qu'en même temps, c'est le devoir du gouvernement d'aviser Son Excellence le gouverneur général de désavouer les divers actes passés durant la dernière session de la législature du Nouveau-Brunswick pour légaliser des cotisations faites sous l'Acte des Ecoles communes du Nouveau-Brunswick et en amendement au dit acte des Ecoles communes.

La motion du député de Victoria fut adoptée à deux heures du matin, le 15 mai, par 34 voix de majorité. Le Parlement britannique devait donc résoudre un problème épineux qui mettait en danger l'unité même du pays. Fallait-il sacrifier les intérêts des minorités religieuses pour sauvegarder l'autonomie provinciale?

Un détail qui mérite d'être signalé, c'est la réunion⁵ en concile, des évêques de la province de Québec qui, dans une lettre datée du 19 mai, offrirent à l'épiscopat du Nouveau-Brunswick leur appui dans leurs revendications auprès du Parlement. Les relations de l'Eglise et de l'Etat n'étaient pas toujours cordiales.

Peu de temps après, vers la fin d'août le gouvernement⁶ du Nouveau-Brunswick sortit victorieux de la bataille judiciaire. En effet, le Conseil Privé de Sa Majesté accorda un verdict favorable à la justification donnée par la Province à l'interprétation de la Constitution, au sujet de la loi scolaire passée en 1871.

Mais, par ailleurs, tout ne marcha pas bien pour l'exécutif de Frédéricton. Les catholiques refusèrent de payer leurs taxes. Ces derniers étaient donc menacés de poursuite par l'Etat provincial. L'une des pre-

1) *Daily Telegraph*, vol. IV, no. 233, 3 avril 1873, p. 2, col. 2

2) Connue sous le nom "Victoria Central Agricultural Society", cette société agricole du Madawaska fut fondée le 31 août 1857, au Petit-Sault (Edmundston). Les pionniers de l'organisme furent Francis Rice, Régis et Lévy Thériault, Xavier et Vital Hébert ainsi que Vital Thibodeau. Ce document historique se trouve entre les mains de Mgr Ernest Lang de Saint-Basile.

3) *Journal des Trois-Rivières*, 8^{ème} année, no. 99, 3 mai 1873, p. 2, col. 2

4) *Idem*, 9^{ème} année, no. 1, 19 mai 1873, p. 2, col. 1

5) Fr. N. Gildas, *Acadiana: Mgr M. F. Richard*, dans *Le Canada Français*, vol. II, no. 1, fév. 1919, p. 121

6) *Journal des Trois-Rivières*, 9^{ème} année, no. 28, 28 août 1873, p. 2, col. 2

nières victimes fut le Rév. Joseph Michaud⁷, Madawaskayen d'origine, arrêté et emprisonné par les autorités civiles de la ville de Saint-Jean.

Curieusement, la mise en pratique de la loi sur l'éducation de 1871 eut pour effet, semble-t-il, de réveiller des énergies latentes. En effet, la population aiguillonnée par ce qu'elle prenait pour une menace grave à la foi catholique, se mit à faire pression auprès de Mgr Rogers pour l'ouverture d'une maison d'enseignement secondaire pour garçons. Soucieux d'instruction, l'évêque de Chatham fit une démarche auprès des Jésuites. Cette sollicitation⁸ n'eut pas de résultat.

Mais la conséquence la plus claire de la crise scolaire fut la fermeture du couvent des Soeurs de la Charité⁹ et le retour, d'une façon assez mystérieuse, de celles-ci à Saint-Jean.

Jugeant inconvenant pour la jeunesse madawaskayenne de n'avoir aucune possibilité de s'instruire dans le comté, Mgr Rogers demande alors aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal de venir s'établir dans le comté. Quatre religieuses¹⁰ arrivèrent, le 4 octobre 1873, à Saint-Basile. La cérémonie de l'installation de la congrégation¹¹ eut lieu dans l'ancien couvent des Soeurs de la Charité.

L'annonce par le gouvernement fédéral, le 2 avril 1873, de la promesse du contrat de construction du chemin de fer transcontinental à des intérêts financiers américains en échange de fonds électoraux provoqua un choc chez la population canadienne; ce qui obligea le premier-ministre MacDonald à démissionner. Ce dernier fut remplacé par le chef de l'opposition, le libéral Alexander Mackenzie qui s'empessa, après huit mois d'administration, de déclencher des élections.

Dans Victoria, il ne faisait aucun doute que John Costigan serait de nouveau candidat. Cette fois, le parti libéral s'attendait bien à présenter un candidat de calibre qui pouvait faire mordre la poussière à ce vieux routier politique. De plus, les whigs du comté se trouvaient en meilleure position qu'à la dernière élection; leur parti¹², alors dans l'opposition, n'avait-il pas pris la défense des catholiques en poussant la motion Costigan sur la question des écoles neutres? Les libéraux se posaient donc comme les défenseurs des revendications de la minorité catholique de la Province en tâchant aussi de démontrer que le parti conservateur était incapable de formuler une politique de rechange acceptable pour le bien-être de la collectivité acadienne. Peu à peu se constituait, au Madawaska-Victoria, une opposition libérale pleine d'enthousiasme sous la direction du candidat Dr F.-X.

Bernier¹³ d'Edmundston. Il s'agissait de démontrer aux citoyens brayons que le député Costigan s'était montré plutôt partisan politique de Sir John A. MacDonald sur le problème scolaire du Nouveau-Brunswick en préconisant la modération.

Par ailleurs, John Costigan dispose de mécanismes politiques fort importants pour exprimer efficacement son attitude vis-à-vis la question des écoles. Très vite, il reçoit l'appui de l'épiscopat¹⁴ néo-brunswickois; de plus, il s'efforce de faire comprendre aux électeurs du comté que le Dr Bernier¹⁵ appuie la politique des écoles non-confessionnelles du gouvernement provincial étant donné que le candidat libéral est surintendant des écoles du district scolaire de Victoria. Par contre, le Dr F.-X. Bernier écrit le 24 février 1874:

J'ai opposé M. Costigan, dans la lutte électorale qui vient de se terminer, pour la raison que ce Monsieur était en faveur de l'ex-gouvernement et que mes sympathies étaient pour l'administration actuelle. . . N'ai-je pas le jour de la nomination (le 30 janv.) déclaré sur le Husting, que comme ce Monsieur j'étais catholique et que sur la question si importante des Ecoles je suivrais en Chambre, si j'étais élu la même ligne de conduite que M. Costigan suivait lui-même? N'était-ce pas dire assez clairement, que je n'étais, en faveur de notre système d'éducation? Que je ferais tout en mon pouvoir pour détruire cette loi injuste¹⁶.

Costigan remportait, en février 1874, une victoire facile avec une majorité de 439 voix. Grâce à son prestige, il¹⁷ avait gagné l'appui des deux-tiers des électeurs (sauf les villages protestants d'Andover et de Gordon).

En avril, Costigan ramenait devant la Chambre des communes la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Bien que le Conseil Privé de Londres ait reconnu la liberté au gouvernement provincial de régler à son gré les questions d'éducation, le député¹⁸ de Victoria demandait un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui permettrait la création d'écoles séparées telles qu'il en existe en Ontario et au Québec. Ironie du sort, les députés libéraux (qui formaient le gouvernement) ne voulant plus soulever la question, accordaient à la motion Costigan un enterrement discret.

Sur la scène provinciale, le gouvernement King affronte, le 23 juin 1874, l'électorat avec confiance. Le premier-ministre mise surtout sur la loi des écoles neutres pour conserver la faveur des électeurs de la province.

7) *Daily Telegraph*, vol. V, no. 39, 15 août 1873, p. 1, col. 7

8) Thomas Albert, *Histoire du Madawaska*, p. 268

9) A. E. Monbourquette, *Les couvents acadiens*, dans *Le Canada Français*, vol. II, no. 6, livraison de sept. 1921, p. 14

10) T. Albert, *op. cit.*, p. 268

11) *Moniteur Acadien*, vol. 11, no. 51, 25 juin 1874, p. 3, col. 1

12) Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. VI, Montréal, Valiquette, 1940, p. 220

13) *Costigan Papers*, APC., MG 27, 1D5, vol. 1, p. 000032

14) *Idem*, *ibid.*, p. 000041 à 44

15) *Idem*, *ibid.*, p. 000041 à 44

16) *Le Moniteur Acadien*, vol. VII, no 36, 12 mars 1874, p. 2, col. 6

17) *Idem*, *ibid.*, no. 32, 12 février 1874, p. 2, col. 4

18) *Costigan Papers*, APC., MG 27, 1D5, vol. I, p. 000051-54

... de ...
...
...

...
...
...

...
...
...

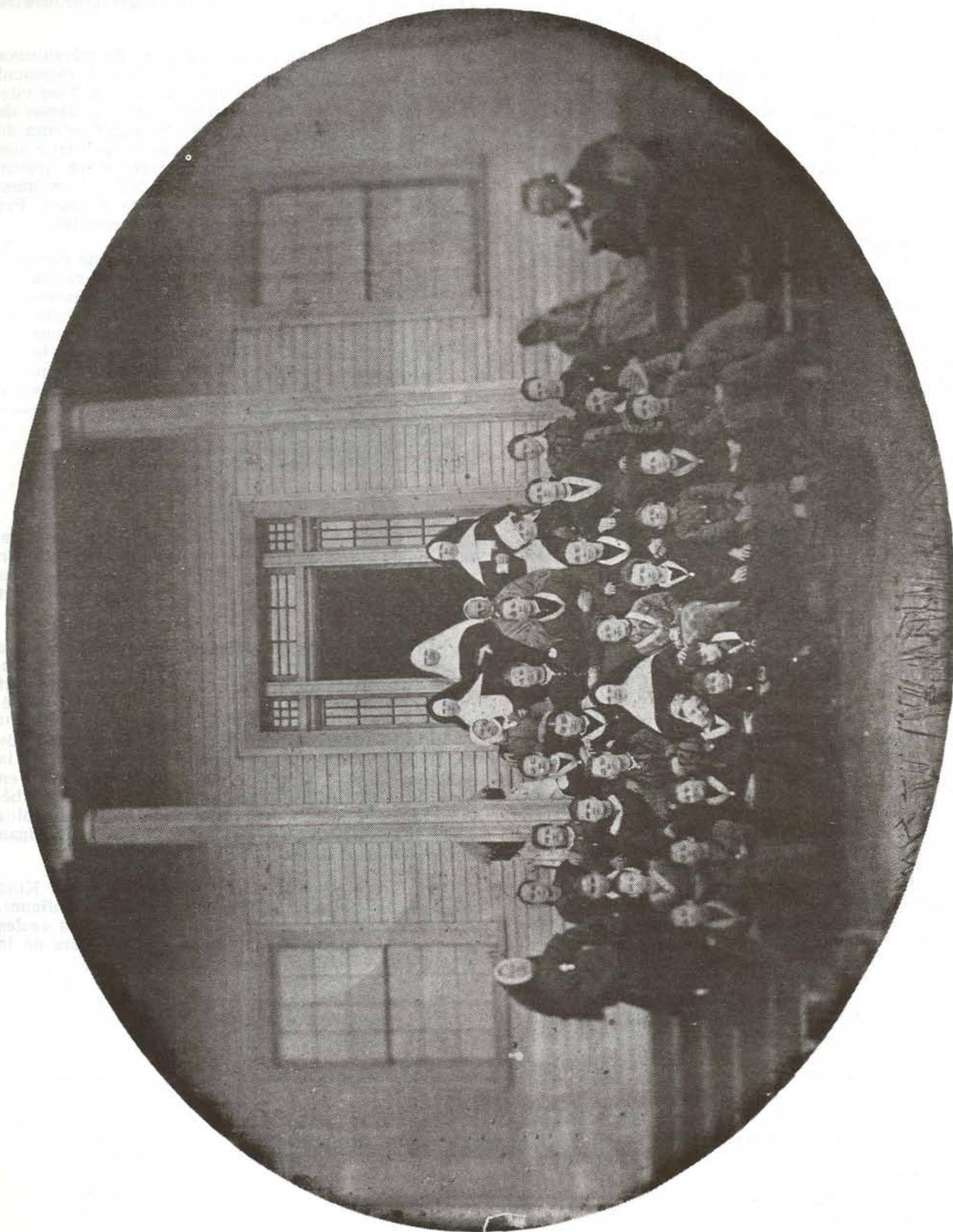
...
...
...

...
...
...

...
...
...

...
...
...

...
...
...



ACADEMIE DE L'HOTEL-DIEU, SAINT-BASILE. N.-B. — 1875

Au Madawaska, la campagne prend l'allure d'un référendum pour ou contre la loi scolaire. C'est la première fois que les Brayons peuvent se prononcer sur cette question épineuse. Au fur et à mesure que les jours passent, le référendum se transforme en une condamnation à l'unanimité du gouvernement. La publicité de cette élection fait appel à la race et à la religion. Personne au Madawaska n'ose se présenter comme candidat en faveur du gouvernement King.

Trois citoyens se disputent la faveur électorale des Brayons. Mais l'un des trois, M. Mathias Nadeau¹⁹ doit se retirer de la campagne ayant découvert trop tard qu'il n'était pas qualifié. La lutte se fera donc entre Léville Thériault et John Lynch.

L'ex-député du comté met en garde ses concitoyens des dangers qui guettent la nationalité acadienne face à une législature hostile à ses revendications. En ce qui concerne les accusations portées contre lui par le journal *Moniteur Acadien* de son approbation de la loi scolaire, Thériault riposte en déclarant avoir fait erreur en votant en faveur du "School Act" de 1871. De plus, le premier-ministre King²⁰ l'avait trompé en lui dissimulant les clauses injustes du projet de loi.

Pour démontrer sa sincérité dans la défense des intérêts acadiens, le candidat Thériault évoque son appui à la résolution Blanchard²¹, durant la dernière session législative. Cette résolution demandait la reconnaissance du français.

Son adversaire, M. John Lynch de Saint-Jacques, fait preuve d'opportunisme politique. Assuré de l'appui du clergé²² madawaskayen, cet Irlandais cherche à dévaloriser M. Léville Thériault en exploitant à fond la crise scolaire.

Les résultats au Madawaska démontrent que les Acadiens n'ont pas toujours suivi les recommandations de leur clergé. Malgré l'affaiblissement de sa popularité, Léville Thériault²³ sort victorieux avec une majorité de 165 voix sur son adversaire.

La campagne électorale de 1874 fut probablement la lutte politique la plus vigoureuse et la plus âpre dans l'histoire du Nouveau-Brunswick. Les députés opposés à la loi scolaire n'ayant pu renverser le gouvernement King devront s'entendre avec l'Exécutif pour un compromis.

TABLEAU I

Répartition des votes au Madawaska lors de l'élection provinciale de juin 1874

Villages	L. Thériault	J. Lynch
Saint-François	147	10
Madawaska	145	23
Saint-Basile	107	82
Saint-Léonard	76	95
	475	210

C'est le révérend M. Dunphy, de la paroisse²⁴ de Carleton, qui trouva une solution au problème scolaire. En effet, dans l'école de sa paroisse, il tint ses classes de religion après les heures fixées par le ministère de l'éducation. De ce fait, le gouvernement de Frédéricton avait consenti à subventionner cette école. Avec le temps, l'idée du père Dunphy fut adoptée par les paroisses catholiques de la Province.

Malheureusement, la crise scolaire du Nouveau-Brunswick se termina d'une façon assez tragique. En effet, malgré leur petit nombre quelques citoyens protestants élistaient la majorité des syndics, lors de l'assemblée annuelle des commissaires d'école tenue le 14 janvier 1875 à Caraquet. Les Acadiens²⁵ du village s'insurgèrent et menacèrent de pendre le shérif Vail. L'Honorable Young fit venir des constables spéciaux. L'un d'eux, John Gifford, tua d'un coup de fusil un Acadien. Ce gendarme²⁶ fut assassiné à "Albert House". Le gouvernement provincial envoya une compagnie du 73^{ième} bataillon sous le commandement du lieutenant-colonel McCuil.

Le Parlement fut saisi de nouveau de la question des écoles. Le député Costigan²⁷ démontra, par un habile discours, la nécessité de solutionner la crise et qu'un règlement rapide était essentiel à la paix religieuse. La motion du député de Victoria demandait un amendement²⁸ à l'Acte fédéral en vue d'accorder la protection à la minorité catholique de la province. Toutefois, une malheureuse faute de rédaction anéantissait le projet.

Le 6 août 1875, le premier ministre King²⁹ en vint à une entente avec la députation catholique et l'évêque Sweeney de Saint-Jean; de ce fait, il mettait fin aux agitations dans Gloucester.

Les Acadiens du Madawaska n'avaient pu assurer toutes leurs responsabilités en matière d'éducation; ils étaient habitués à compter sur la charité du clergé pour assurer l'instruction de la jeunesse. Par conséquent, le clergé avait su mériter la confiance de la population. Il serait donc injuste de croire que les religieux avaient usurpé le pouvoir qu'ils détenaient.

19) *Moniteur Acadien*, vol. II, no. 51, 25 juin 1874, p. 3, col. 1

20) T. Albert, *op. cit.*, p. 260

21) *Telegraph*, vol. V, no. 272, 19 mai 1874, p. 1, col. 8

22) *Idem, ibid.*, no. 303, 24 juin 1874, p. 1, col. 8

23) *Moniteur Acadien*, vol. II, no. 51, 25 juin 1874, p. 3, col. 1

24) *Courrier du Canada*, 17^{ième} année, no. 69, 18 juillet 1873, p. 2, col. 1

25) *Minerve* (Montréal), 17^{ième} année, no. 120, 30 janvier 1875, p. 2, col. 1

26) *Nouveau Monde*, 8^{ième} année, no. 139, 30 janvier 1875, p. 2, col. 1

27) *Moniteur Acadien*, vol. VII, no. 36, 11 mars 1875, p. 2, col. 2

28) *Courrier du Canada*, 19^{ième} année, no. 13, 1 mars 1875, p. 2, col. 2

29) James Hannay, *History of New Brunswick*, St. John, John A. Bowes, 1909, p. 364

RECONSTRUCTION SCOLAIRE

Le développement de l'enseignement au Madawaska dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle est assez extraordinaire. Les conventions nationales des Acadiens de 1881, 1884 et 1900 ont favorisé dans le comté un mouvement pédagogique extrêmement important. Certes l'Eglise catholique avait attaché un grand prix à l'instruction, mais la crise scolaire a su lui accorder plus de place encore et c'est à cette époque que les notables brayons se sont vivement intéressés à la pédagogie.

Certes, il y avait eu quelques maîtres de valeur. Mais dans beaucoup de paroisse la situation était médiocre. Les enquêtes faites nous montrent que peu d'enfants vont à l'école, sauf les très jeunes.

D'autre part on manque de maîtres compétents¹, ce qui oblige le gouvernement à transférer de Saint-Jean à Fredericton l'École normale² et la création d'un département de français. Malheureusement, il faudra attendre plusieurs années avant que les jeunes Acadiens du comté fréquentent cette école. Pendant des années, l'Académie de Saint-Basile s'occupera de la formation des maîtres. En plusieurs occasions, les surintendants du district se sont plaints de l'indifférence des professeurs, possédant une licence locale, face à la fréquentation de l'école normale. Probablement, M. Pius Michaud, gradué du cours commercial du collège de Memramcook, fut le premier Madawaskayen³ à obtenir un brevet de première classe de l'Institut provincial, au printemps de 1892.

Comme ce sont les paroisses qui doivent payer les professeurs, on note chez les habitants⁴ brayons une certaine hostilité dans le paiement de salaires adéquats aux enseignants.

L'emprise gouvernementale, que les autorités de Frédéricton s'étaient efforcées de réaliser par la Loi de 1871, se trouve dans un état précaire dans les régions acadiennes. Le grand effort pour améliorer le système scolaire dans la Province, la question de l'enseignement de l'anglais au primaire qui continue d'être agitée, l'anglicisation de la jeunesse madawaskayenne, demeurent à l'ordre du jour.

La situation matérielle des écoles et des instituteurs importait autant que la surveillance morale et religieuse pour l'élite acadienne du Madawaska. Contre l'ingérence cléricale dans l'enseignement, la nomination de M. A. Rainsford Balloch⁵, protestant, comme inspecteur des écoles est significative.

Pour assurer, voire améliorer la situation matérielle des instituteurs, les écoles dépourvues reçoivent de l'aide financière du gouvernement provincial. Selon le "Annual Report of Education" pour 1877, le district de Madawaska reçoit \$1,075. sous forme de subventions.

Sous l'influence de M. Balloch d'Edmundston, le système scolaire neutre du comté s'organise, et comprendra dès 1877, 31 écoles où l'on enseigne la lecture, l'écriture, la géographie et le calcul. Au Madawaska, il y avait à ce moment-là 31 maîtres. Chacun avait en moyenne 33 étudiants, répartis parfois en plusieurs groupes.

Il faut observer que les enfants quittent l'école⁶ après deux ou trois ans. Malheureusement il y a absence de moyens de contrainte pour assurer la fréquentation scolaire.

1) *Journal Assembly of New Brunswick, 1878*

2) Marguerite Michaud, *La reconstruction française au Nouveau-Brunswick: Bouctouche paroisse-type*, Fredericton, Presses Universitaires du Nouveau-Brunswick, 1955, thèse de doctorat, p. 128

3) *Évangéline*, journal de Moncton, Nouveau-Brunswick, vol. VI, no. 11, 26 janvier 1893, p. 2, col. 2

4) Rapport du surintendant Edward L. O'Brien, en 1889, *New Brunswick Journal 1890*, le numéro de la page n'est pas indiqué.

5) *Report of the Secretary of the Provincial Board of Education, 1875*, dans *Journal Assembly of New Brunswick, 1876*

6) Selon E. L. O'Brien: "The children are kept home by their parents to pick berries and to attend to the planting and harvesting of crops; and in the back settlements to the difficulty of reaching school through the snow and storms. And again, there does not seem to be a proper educational spirit among some Boards of Trustees, who seem to consider the saving of the small tax to be paid for more importance than the advancement of the County". Rapport du surintendant, 1891, *J.A.N.B.*, 1892

TABLEAU II

La classification et salaires des enseignants du Madawaska, 1878 - 1895

Sexe	Brevets	Année	Salaires
M	classe I — 0	oct. 1878	classe III \$174.00
	classe II — 0		
	classe III — 9		
F	classe I — 0	oct. 1878	classe II \$260.00
	classe II — 1		classe III \$139.00
	classe III — 35		
M	classe I — 0	oct. 1881	classe II \$280.00
	classe II — 1		classe III \$181.66
	classe III — 7		
F	classe I — 0	oct. 1881	classe III \$166.94
	classe II — 0		
	classe III — 26		
M	classe I — 0	juin 1886	classe II \$313.00
	classe II — 2		classe III \$213.00
	classe III — 6		
F	classe I — 0	juin 1886	classe III \$168.58
	classe II — 0		
	classe III — 29		
M	classe I — 1	juin 1895	classe I \$435.00
	classe II — 0		classe III \$243.62
	classe III — 8		
F	classe I — 0	juin 1895	classe III \$182.55
	classe II — 0		
	classe III — 36		

Journal of the House of Assembly of New Brunswick, 1879, 1882, 1887, 1896.

TABLEAU III

Madawaska: subventions scolaires, 1877.

Villages	Districts	Ecoles	Montants
Saint-Basile	no. 1	Quisibis	\$ 75.
Saint-Basile	no. 4	Martin	\$ 50.
Saint-Basile	no. 7		\$100.
Saint-Basile	no. 9	Bellefleur	\$100.
Saint-François	no. 3	McCauley	\$ 75.
Saint-François	no. 4	Ledges	\$ 75.
Saint-François	no. 6	Upper St. Francis	\$100.
Saint-François	no. 9	Upper Little River	\$100.
Saint-François	no. 13	Michaud	\$100.
Madawaska	no. 14	Baker-Brook	\$100.
Saint-Léonard	no. 5	Grand River	\$100.
Saint-Léonard	no. 16	Michaud	\$100.
Total			\$1,075.

Annual Report of Education in New Brunswick, 1877, Appendice provenant Journal of the House of Assembly of the Province of New Brunswick, Fredericton, G. E. Fenety, 1878.

Parfois l'état des écoles était assez pitoyable. Les locaux se révélèrent vite petits, mal aérés, difficilement chauffables. Dans son rapport de 1882, le surintendant Gaunce⁷ mentionne la nécessité de construire à Edmundston une nouvelle école. Celle-ci devra être mieux située que la dernière. En effet, à ce moment-là, l'école du Petit-Sault était exposée aux "mauvaises moeurs" de trois tavernes et de la prison du comté. (Sur la couverture de cette revue: photo de la première école d'Edmundston ouverte vers 1861, croit-on. Cette école était située sur la rue Emmerson.)

En outre, il semble bien que le devoir des parents, d'envoyer les enfants en classe, ne soit pas toujours suivi. Les raisons essentielles étaient d'abord le manque de main d'oeuvre rurale, puis le manque d'argent. Les fonds manquaient pour construire ou améliorer les écoles.

A chaque terme scolaire (décembre et avril), les élèves devaient passer des examens. L'événement semestriel était suivi de près par les parents et visiteurs. Les étudiants⁸ devaient démontrer leur aptitude dans

la lecture française et anglaise, l'écriture, le calcul, la récitation et le chant.

Enfin les surintendants étaient mal payés; malgré leur position sociale de "respectabilité" cela n'attirait que des recrues temporaires. De plus, certains d'entre eux furent impopulaires parmi les Madawaskayens. On dénote chez les payeurs de taxe du comté une certaine satisfaction lorsque Jérôme Boudreau⁹ remplaça, en 1885, M. Valentin Landry. De plus, en 1892, une pétition¹⁰ circule parmi les Brayons demandant au ministre d'Education de congédier l'inspecteur O'Brien et de nommer M. Pius Michaud, de Bouctouche.

On assista, durant ce dernier quart du XIXième siècle, à un développement très net de l'enseignement primaire. Les écoles existent presque partout (vers 1900) au Madawaska, allant d'une prospérité relative au dénuement.

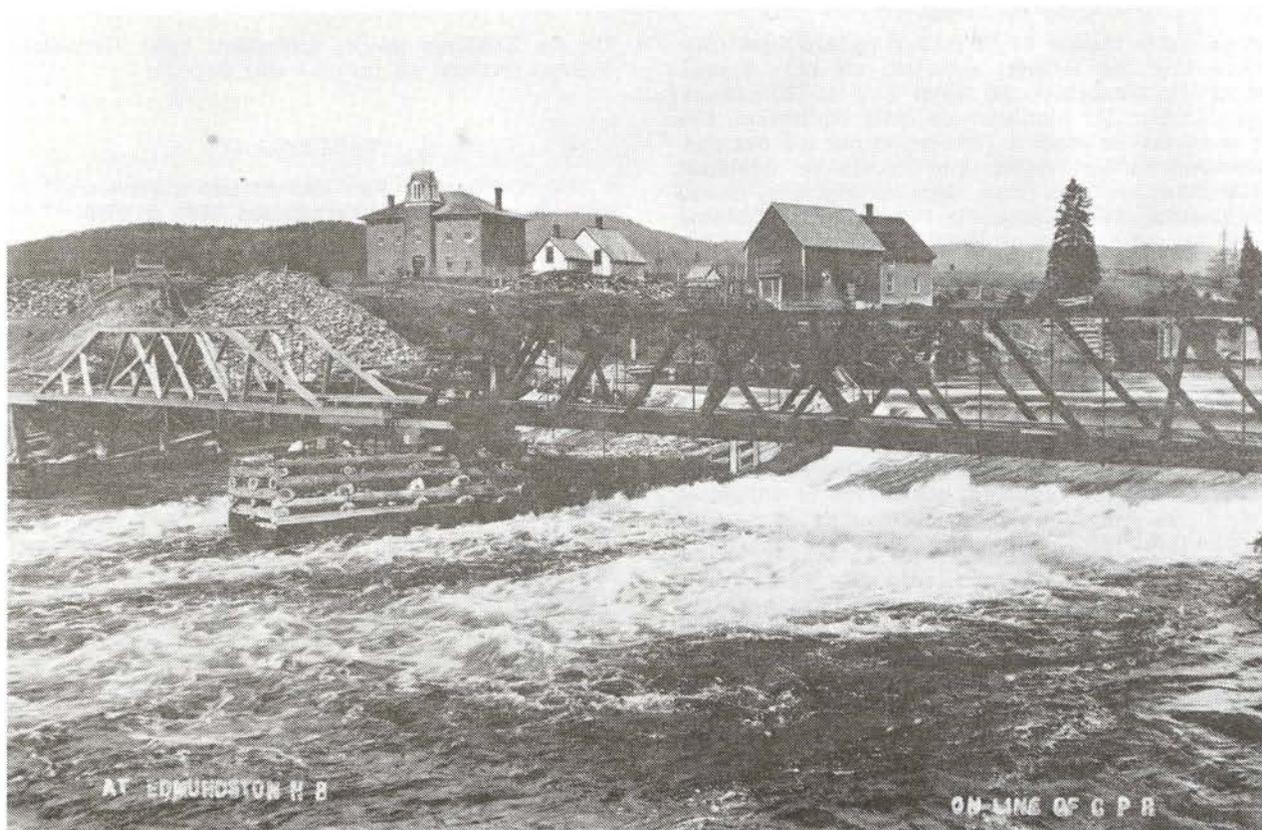
Toutefois, au niveau secondaire, la progression est très lente. Un département d'étude secondaire débute dans la petite école du Petit-Sault en 1884. Cette der-

7) Report of the Secretary of the Provincial Board of Education, 1882, dans Journal Assembly of New Brunswick, 1883.

8) Telegraph, vol. XII, no. 256, 11 mai 1881, p. 1, col. 6

9) Idem, vol. XVIII, no. 67, 17 septembre 1886, p. 3, col. 5

10) Idem, vol. XXIV, no. 56, 3 septembre 1892, p. 3, col. 7



PREMIERE ECOLE SUPERIEURE D'EDMUNDSTON — 1894

nière donnera un enseignement primaire sous la direction de Mlle Salabourse et secondaire sous la charge de M. Caldwell. Durant cette année (1884), le gouvernement ¹¹ acheta un terrain pour la construction d'une école graduée. Toutefois, il faudra attendre dix ans pour que celle-ci puisse se réaliser. Grâce au secrétaire de la commission scolaire, M. Fred Laforest, c'est au coût de \$5,000 que, en 1894, fut construite en briques la première école supérieure d'Edmundston ¹².

Pendant plusieurs années l'école secondaire du Petit-Sault sera gérée par des directeurs ¹³ de langue anglaise. Doit-on voir dans ces nominations une preuve que le gouvernement désire l'assimilation de la jeunesse acadienne?

Pourtant, le système scolaire décourage les étudiants à poursuivre leurs études en VII^e et VIII^e année. En effet, tous les cours doivent se faire en anglais. Les jeunes Brayons ne comprennent pas suffisamment la langue de Shakespeare; le maître est donc obligé à traduire en français: perte de temps et écoeurement des étudiants ¹⁴. Cette situation explique le nombre

d'illettrés assez imposant pour le Madawaska. Le comté fédéral Victoria-Madawaska compte en 1870, une population de 11,641 habitants dont 2,476 adultes (20 ans et plus) sont incapables de lire et d'écrire. Tandis qu'en 1891, ce comté sera majoritairement illettré: 9,837 sur une population de 18,217.

Depuis le traité Webster-Ashburton en 1842, le Madawaska avait été scindé en deux. De ce fait, près de la moitié des Acadiens demeurait sous la juridiction de l'Etat du Maine. Etroitement associés avec leurs confrères canadiens, ces Madawaskayens du sud de la vallée Saint-Jean vont dépendre pendant plusieurs années de l'Académie de Saint-Basile pour la formation de leurs maîtres.

Toutefois, le gouvernement d'Augusta créait en 1878 le "Madawaska Training School". Le rôle de cette école ¹⁵ normale fut de préparer les futurs maîtres des écoles primaires. Soulignons tout de suite que les Acadiens furent assez hostiles à envoyer leurs enfants étudier au "Orono College". On craignait peut-être que la foi protestante soit l'objet fondamental de l'ensei-

11) *Journal Assembly of New Brunswick*, 1885

12) *Idem*, 1896

13) Voir appendice, p.

14) Georges-Nestler Tricoche, *Au Maine et au Nouveau-Brunswick*, il y a une section d'un chapitre qui porte sur l'éducation, Paris, Librairie Pierre Roger, 1925, p. 242

15) Comité du centenaire, *Fort Kent Centennial 1869-1969*, Madawaska, Maine, St. John Pub. Co., 1969, p. 75

gnement. Cette maison de formation pédagogique (Madawaska Training School) débutait, en 1884, l'enseignement du français¹⁶. M. Vital Cyr et Mlle Mary Nowland furent les pionniers de cette institution. Ces deux personnages voués à l'éducation ont été des maîtres ambulants c'est-à-dire que l'école se déplaçait dans diverses localités (Fort Kent, Frenchville, Grand Isle) jusqu'en 1887 lorsque le "Madawaska Training School" fut définitivement établi à Fort Kent.

On sait que l'établissement d'un internat classique pour les garçons du Madawaska a été discuté pendant plusieurs années; les Brayons qui désiraient donner une instruction classique à leurs enfants devaient les envoyer pensionnaires à Memramcook ou à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

En 1885, l'abbé Arteaud enrichit la paroisse de Van Buren par la construction d'un collège¹⁷. Malheureusement la fièvre typhoïde, qui ravage le village et les alentours, empêche l'internat d'ouvrir ses portes en septembre 1886; l'ouverture doit être remise à l'année suivante.

Connu sous le nom "Saint Nom de Marie", le collège pendant les deux premières années d'existence, ne possédait pas les ressources financières nécessaires pour donner aux habitants de la vallée Saint-Jean un véritable enseignement supérieur. Dès son ouverture, cette institution sollicitait l'aide financière des habitants grâce aux bazars¹⁸. En février 1889, le gouvernement de l'Etat du Maine décide d'incorporer le collège et de lui venir en aide. Dès lors, l'internat classique¹⁹ est connu sous le nom de collège de Van Buren. A la

fin du XIXième siècle, seulement deux Canadiens²⁰ avaient terminé au (gradué du) collège.

TABLEAU IV
Collège de Van Buren: statistiques du
nombre d'étudiants, 1888 à 1899

Année	Nombre d'élèves	Nombre de canadiens	Nombre de brayons (N.B.)
1888-89	74	9	4
1889-90	59	14	7
1890-91	64	10	7
1891-92	81	16	11
1892-93	84	11	
1893-94	92	19	
1894-95	82	9	
1895-96	78	4	
1896-97	78	8	
1897-98	84	8	
1898-99	89	13	

Compilation provenant d'un livre souvenir sur le collège Saint-Nom de Marie, 1887 - 1905, 288 pages.

16) Le curé M. F. X. Burke, de Fort Kent, déclara: "... que toutes les espérances du Madawaska pour l'instruction devaient reposer dans son école normale, parce que l'enseignement y est gratuit; — l'état de pauvreté relative de la plupart des cultivateurs ne leur permettant pas d'envoyer au loin leurs enfants, dans des institutions étrangères". *Courrier du Canada*, 29ième année, no. 240, 20 mars 1885, p. 3, col. 1

17) *Telegraph*, vol. XVIII, no. 46, 24 août 1886, p. 3, col. 5

18) *Idem*, vol. XIX, no. 86, 10 octobre 1887, p. 3, col. 5

19) Francis Bernard, *The Origin of Certain Public Schools in the St. John Valley of Aroostook County, Maine*, p. 31. Nous avons aussi consulté les archives de la paroisse de Saint-Bruno de Van Buren, Maine. Les membres du clergé de ce village détiennent plusieurs documents relatant l'histoire du collège.

20) Les deux étudiants furent Freddie et Willie Lynott d'Edmundston.

CONCLUSION

La première moitié du siècle dernier nous montre combien furent lents et pénibles les premiers pas et les efforts en vue de scolariser la population brayonne.

Les habitants loyalistes et acadiens, deux peuples étrangers l'un à l'autre et ne cherchant pas à se comprendre, un manque de représentation politique de la population acadienne malgré l'augmentation de cette population, un certain racisme, autant d'éléments qui allaient empêcher un départ vers une véritable scolarisation, et garder celle-ci plutôt dans le domaine des initiatives locales et saisonnières par le fait même.

C'est grâce à quelques prêtres soucieux de faire instruire la jeunesse que va se développer de façon assez latente, un système d'écoles paroissiales au Madawaska. Malheureusement, la médiocrité de la vie économique, la faiblesse des notables acadiens font que l'impulsion intellectuelle ne viendra qu'aux toutes dernières années du XIXième siècle. En effet, une société de débats sera fondée à Edmundston en février 1893. Les notables de cette localité avaient trouvé un moyen agréable pour passer les longues veillées d'hiver.

Même si beaucoup réalisèrent à cette époque que, dans le milieu, bilinguisme égale postes-clé et voulaient ou s'enorgueillissaient d'apprendre la langue de Shakespeare, la majorité de la population s'opposa à l'élément assimilateur.

Ceci, à quoi s'ajoutent d'autres obstacles matériels ainsi que l'apathie des intéressés aussi bien que les efforts de certains dirigeants pour garder le peuple dans l'ignorance, maintint une lenteur d'amélioration du système scolaire. Le cultivateur acadien avait conservé une manière de sentir, de penser et de réagir qui n'était point celle du Loyaliste, celui-là possédait une richesse précieuse entre toutes: il savait être lui-même.

Quant à la vie culturelle, elle est à un point presque zéro. En août 1895 le docteur Pineau organise et devient le directeur de la première fanfare de la région: **L'Harmonie du Madawaska**; ce qui démontre un certain essor culturel. De plus, il fonde avec l'aide d'une douzaine de jeunes étudiants du collège une troupe théâtrale **Club dramatique de Van Buren**. En automne, on joua le drame de M. De Gaspé: "Les Anciens Canadiens".

Durant le XIXième siècle, les écoles publiques au Madawaska demeurent, en réalité, des écoles paroissiales. On y enseignait le cathéchisme une demi-heure avant l'ouverture des classes et l'intervention de l'Etat restait très superficielle.

Curieusement les questions linguistiques n'interfèrent pas avec la question scolaire. Mais partant avec la professionnalité des écoles, catholiques et protestants s'affrontèrent à partir de 1871 sur le plan politique et électoral.

L'entrée dans la Confédération en 1867 aurait donné l'espoir aux francophones, en minorité, mais la loi des Ecoles Publiques de 1871 avec toutes les

conséquences sociales, politiques, scolaires qu'elle apportait, ralluma de plus belle, dans le coeur des Acadiens, l'hostilité et la méfiance à l'égard du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La paix sociale est brisée. Des batailles judiciaires s'engagent et cette loi suscitant des réactions autant dans la population que dans les milieux catholiques des provinces voisines fera du bruit à la Chambre des Communes.

Finalement reconnue, la Loi ne rallia pas les opposants d'hier sous un même drapeau et les discussions, les antipathies ne s'éteignirent pas pour autant. Enfin une entente fut conclue vers 1875.

Cet arrêt, ces luttes intestines eurent pour effet de provoquer un réveil, de démontrer l'importance de l'instruction. Mais tout n'était pas réalisé dans ce domaine; au contraire tout semblait commencer: la situation matérielle des instituteurs, l'état des écoles elles-mêmes, les ressources pécuniaires, et malheureusement, la reconnaissance des parents eux-mêmes, à envoyer leurs enfants en classe.

Mais malgré tous ces handicaps il y eut développement de l'enseignement primaire durant cette dernière partie du XIXième siècle.

L'enseignement secondaire, lui, venant plus tard continuera ce développement mais le problème de la langue d'enseignement fut une difficulté pour les étudiants brayons.



Elles iront à l'Ecole Normale en 1910

Filles de M. Régis Michaud, Iroquois, N.-B.,
Alma et Lina (Mme Jimmy Laviolette, Saint-Quentin)

BIBLIOGRAPHIE

I — SOURCES:

A — MANUSCRITES:

Costigan Papers, MG 27 ID5, vol. I, APC

Les papiers de John Costigan, député fédéral de 1867 à 1907, sont accessibles aux Archives publiques du Canada. Le volume I comprend un dossier important sur la crise scolaire au Nouveau-Brunswick (1871-75). Il joua un rôle important dans la défense des droits de la minorité catholique dans leurs revendications au sujet des écoles séparées.

Documents du collège de Van Buren

Au presbytère de la paroisse Saint Bruno de Van Buren, les Pères Maristes possèdent quelques manuscrits sur cette institution classique connue sous le nom: *Saint Nom de Marie* (trois volumes sur la liste de notes, 1889-1898, 225 pages; 1906-1907, 577 pages; 1914-1928, 475 pages; de plus, un livre souvenir du collège (1887-1905) de 288 pages).

Papiers de Prudent L. Mercure, FM 30(HI2), vol. 13, APC

Originaire du Madawaska, il fut fonctionnaire aux Archives Publiques du Canada de 1908 à 1913. Pendant toute sa vie, M. Mercure s'intéressa à l'histoire du Madawaska. Dans le volume 13, on y retrouve quelques notes sur les démarches entreprises par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en 1870, pour établir des écoles dans le nord-ouest de la province.

B — IMPRIMES:

Argue, Douglas, *The Separate School Question in New Brunswick*, thèse 1078, Université de Carleton, Ottawa, 1967.

Brassard, Francis, *The Origin of Certain Public Schools in the St. John Valley of Aroostook County, Maine*, thèse M.A., de la Faculté d'Histoire de l'Université d'Ottawa, 1962, 174 pages.

Michaud, Marguerite, *La Reconstruction Française au Nouveau-Brunswick: Bouctouche Paroisse-Type*, thèse de doctorat publiée par les Presses de l'Université du Nouveau-Brunswick, 1955, 223 pages.

Paradis, Roger, *A History of the Madawaska Training School, 1878-1963*, thèse (non publiée) de maîtrise présentée à l'Université du Maine, Orono, 1964, 185 pages. Une copie de cette thèse se trouve au collège John F. Kennedy à Fort Kent, Maine.

Nous avons consulté les journaux suivants:

Courrier du Canada (Québec), 1872-1873

Daily Telegraph (Saint-Jean), 1871-1900

Evangéline (Moncton), 1887-1900

Gazette des Campagnes (Sainte-Anne-de-la-Pocatière), 1871-1873

Journal des Trois-Rivières, 1871-1873

Le Métis (Saint-Boniface, Manitoba), mai et juin 1872

La Minerve (Montréal), janvier-février 1875

Le Moniteur Acadien (Shédiac), 1867-1900

Morning Freeman (Saint-Jean), 1858-1870

Nouveau-Monde (Montréal), 1872, 1875

Nous avons aussi consulté, aux Archives Publiques du Canada, les imprimés suivants:

i—Gouvernement Fédéral:

Parliamentary Debates of the Dominion of Canada, sessions: 1871, 1872, 1873.

Recensement du Canada, vol. II, Ottawa, I. B. Taylor, 1873

Recensement du Canada, 1890-91, vol. II, S. E. Dawson, 1893

Fourth Census of Canada, 1900-1901, vol. IV, Ottawa, S. E. Dawson, 1906

ii—Gouvernement Provincial (Nouveau-Brunswick):

Acts of the General Assembly of New Brunswick, 1821-1900

Journal of the House of Assembly of New Brunswick, 1840-1916

II — ETUDES:

Albert, Thomas, *Histoire du Madawaska*, Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 1920, 448 pages.

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française, *Etude Critique de Notre Système Scolaire*, Montréal, de l'A.C.J.C.-F., 1913, 188 pages.

Bernard, Antoine, *Histoire de l'Acadie*, Moncton, Evangéline Ltée, 1939, 130 pages.

Boyd, John, *Sir Georges Etienne Cartier (1814-1873)*, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1918, 495 pages.

Buckingham, William, *Hon. Alexander Mackenzie*, Toronto, Rose Publ. Co., 1892, 678 pages.

Chauveau, M., *L'Instruction Publique au Canada*, Québec, Imprimerie Augustin Côté, 1876, 366 pages.

Collins, Rév. Charles W., *The Acadians of Madawaska, Maine*, Boston, Thomas A. Whalen & Co., 1962.

Comité du Centenaire, *Le Centenaire du Madawaska, 1873-1973*, Edmundston, Le Madawaska Ltée, 1973, 113 pages.

Comité du Centenaire, *Fort Kent Centennial, 1869-1969*, Madawaska, Maine, St. John Publ. Co., 1969, 162 pages.

Deane, John G. & Edward Kavanagh, *State of Madawaska and Aroostook Settlement in 1831*, Dans la collection: "New Brunswick Historical Society, W. O. Raymond, ed., vol. III, no. 9, 1914, pp. 386-484.

De Celles, Alfred, *Lafontaine et son Temps*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1907, 181 pages.

Gildas, Fr. N., *Acadiana: Mgr M. F. Richard*, revue: *Le Canada Français*, vol. I, no. 4, déc. 1918; vol. II, no. I, fév. 1919, Québec, Université Laval.

Gosselin, Chanoine, **Acadiens et Canadiens**, revue: **Le Canada Français**, vol. XII, no. 6, Québec, Université Laval, fév. 1925.

Groulx, Chanoine Lionel, **L'Enseignement du Français au Canada: Les Ecoles des Minorités**, Tome II, Montréal, Librairie Granger, 1931, 271 pages.

Hannay, James, **History of New Brunswick**, Saint-Jean, John A. Bowes, 1909, 454 pages.

Hody, Maud, **The Anglicizing Common Schools Act of 1871: A Study in Folklore**, revue: **Société Historique Acadienne**, vol. II, no. 9, Moncton, 1967, pages 347-349.

Jackson, Charles Thomas, **First Report on the Geology of the Public Lands in the State of Maine**, Boston, Dutton & Wentworth, 1837.

Johnson, F. Henry, **A Brief History of Canadian Education**, Toronto, McGraw-Hill Co., 1968, 216 pages.

Lauvrière, Emile, **La Tragédie d'un Peuple**, Paris, Librairie Henry Goulet, 1924, 595 pages.

Le Bon, Wilfrid, **Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1827-1877)**, Québec, Charrier & Dugal Ltée, 1948, 574 pages.

Le Gresley, Omer, **L'Enseignement du Français en Acadie, 1604-1926**, Bathurst, Gabriel Enault Imprimeur, 1926, 259 pages.

MacNaughton, Katherine F. C., **The Development of the Theory and Practice of Education in New Brun-**

wick, 1784-1900, Fredericton, Université du Nouveau-Brunswick, 1946, 268 pages.

Monbourquette, l'abbé A. E., **Les Couvents Acadiens**, revue: **Le Canada Français**, vol. VII, no. 6, Québec, Université Laval, sept. 1921, pages 1-18.

Philipps, Charles E., **The Development of Education in Canada**, Toronto, W. J. Gage & Co., 1957, 626 pages.

Poirier, Pascal, **La Loi Scolaire de 1871 au Nouveau-Brunswick et Ses Répercussions**, revue: **La Société Historique Acadienne**, vol. IV, no. 4, Moncton, 1972, pages 141-152.

Pope, Joseph, **Memoirs of the Right Hon. Sir John Alexander MacKenzie**, vol. II, Ottawa, J. Durie & Son, 1894, 369 pages.

Rumilly, Robert, **Histoire de la Province de Québec**, vol. I, Montréal, Valiquette, 1940, 365 pages.

....., **Histoire de la Province de Québec**, vol. VI, Montréal, Valiquette, 350 pages.

Sissons, C. B., **Church & State in Canadian Education**, Toronto, Ryerson Press, 1959, 414 pages.

Tricoche, Georges-Nestler, **Au Maine et au Nouveau-Brunswick**, il y a une section d'un chapitre qui porte sur l'éducation, Paris, Librairie Pierre Roger, 1925, 269 pages.

Waite, Peter, **Canada 1874-1896**, Toronto, McClelland & Stewart, 1971, 340 pages.

APPENDICE I

Statistique récapitulative sur les écoles du Madawaska,
1861 à 1900

Ecoles	Professeurs et assistants	nombre	Elèves garçons	filles	Proportion d'étu- diants selon la population	Date
14	13	285				1861
18	18	326	174	152		1862
14	14	310	172	138		1863
17	17	367	196	171		1864
18	18	418	223	195		1865
16	16	372	199	173		1868
21	21	477	243	234		1869
25	25	562	285	277		1870
19		416				1871
19	19	349	153	196		1872
1	1					1873
1	1					1874
8						1875
32	34	1130	547	583		31-10-1876
31	31	1002	499	503		30- 4-1877
30	31	1118	540	578	1 d. 6.47	31-10-1877
34	35	1137	541	596	1 d. 5.36	30- 4-1878
43	45	1662	785	877	1 d. 4.35	31-10-1878
39	39	1258	632	626	1 d. 5.75	30- 4-1879
37	37	1414	688	726	1 d. 5.11	31-10-1879
29	29	917	470	447	1 d. 7.88	30- 4-1880
34	34	1254	624	630	1 d. 6.91	31-10-1881
27	27	838	429	409	1 d. 10.35	30- 4-1882
31	31	1152	572	580	1 d. 7.53	31-10-1882
26	26	768	409	359	1 d. 11.30	30- 4-1883
31	31	1107	544	563	1 d. 7.83	31-10-1883
26	26	789	387	402	1 d. 10.99	30- 4-1884
33	33	1191	578	613	1 d. 7.28	31-10-1884
37	39	1313	630	683	1 d. 6.60	30- 6-1885

APPENDICE I (suite)

Ecoles	Professeurs et assistants	nombre	Elèves garçons	filles	Proportion d'étu- diants selon la population	Date
34	37	1102	505	597	1 d. 7.87	31-12-1885
34	34	1300	627	673	1 d. 6.67	30- 6-1886
31	32	1070	512	558	1 d. 8.11	31-12-1886
24	25	950	451	499	1 d. 7.37	30- 6-1887
41	42	1352	653	699	1 d. 6.41	31-12-1887
32	34	1232	615	617	1 d. 7.04	30- 6-1888
44	44	1405	685	720	1 d. 6.17	31-12-1888
33	33	1291	607	684	1 d. 6.42	30- 6-1889
33	34	1228	610	618	1 d. 7.06	31-12-1889
33	33	1373	684	689	1 d. 6.31	30- 6-1890
42	43	1574	751	823	1 d. 5.51	31-12-1890
36	36	1523	767	756	1 d. 5.04	30- 6-1891
38	38	1516	726	790	1 d. 5.72	31-12-1891
41	42	1815	926	889	1 d. 5.79	30- 6-1892
47	47	1854	907	947	1 d. 5.66	31-12-1892
43	44	1827	922	905	1 d. 5.75	30- 6-1893
49	51	1935	934	1001	1 d. 5.43	31-12-1893
46	46	1945	964	981	1 d. 5.40	30- 6-1894
50	50	1833	892	941	1 d. 5.73	31-12-1894
45	45	1914	959	955	1 d. 5.48	30- 6-1895
49	49	1760	864	896	1 d. 5.97	31-12-1895
47	48	1948	974	974	1 d. 5.39	30- 6-1896
47	47	1801	904	897	1 d. 5.83	30- 6-1897
51	51	1890	911	979	1 d. 5.56	31-12-1897
52	53	2095	1022	1073	1 d. 5.01	30- 6-1898
56	57	1914	910	1004	1 d. 5.49	31-12-1898
53	54	1985	976	1009	1 d. 5.29	30- 6-1899
56	57	1925	910	1015	1 d. 5.46	31-12-1899
51	51	2029	983	1046	1 d. 5.18	30- 6-1900

* Nous avons consulté: **Journal Assembly of New Brunswick, 1861-1900**
(les appendices concernant l'éducation).

APPENDICE II

**Pétitions provenant des citoyens du Madawaska
demandant, aux membres du Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick,
l'abolition ou l'amendement du "Common School Act" de 1871.**

Le 19 mars, 1872

M. Mathias Nadeau et 98 autres citoyens du Madawaska demandent l'abolition de l'acte des écoles neutres. (p. 32)

Le 19 mars, 1873

M. G. T. Dugal envoie à M. Beveridge, le représentant du comté de Victoria, une pétition incluant les noms de 241 habitants de cette région. (p. 67)

Le 21 mars, 1873

Deux pétitions reçues par la Chambre Haute de la Province; l'une provenant du Rév. Joseph Pelletier et comprenant 559 signatures; l'autre, de M. Rossement Violette et incluant 116 signataires. Ces Madawaskayens demandent d'amender l'Acte. (p. 71)

* Nous avons consulté: **Journal of the Legislative Council of New Brunswick, 1872-1873.** G. E. Fenety Queen's Printer.

**Pétitions provenant des citoyens du Madawaska
demandant, aux députés de la Législature du Nouveau-Brunswick,
l'amendement du "Common School Act" de 1871.**

Le 21 mars, 1873

De Rosiment Violette, Michel Lebel, Charles Roy et 150 autres catholiques de la paroisse de Saint-Léonard. (p. 118)

Le 27 mars, 1873

D'Henry Gagnon, Peter McAdam, Isaac Bertrand et 226 autres citoyens de la paroisse de Madawaska. (p. 139)

De G. T. Dugal, J. C. Ethier, missionnaire, John Hartt et 289 autres de la paroisse de Saint-Basile. (p. 139)

Du Rév. J. A. Roy, Martin Nadeau, John Pelletier et 256 autres catholiques romains de la paroisse Saint-François. (p. 140)

Du Rév. J. A. Roy, Auguste Daigle, S. Martin et 161 autres de la paroisse de Saint-Hilaire. (p. 140)

* Nous avons consulté: **Journal Assembly of New Brunswick, 1873.**

APPENDICE III

Les surintendants de la région de Madawaska, 1854-1900

Dr J. C. Pinguet	Edmundston	1854-1855
district scolaire de Victoria		
M. McLauchlan	1857-1858
district scolaire des comtés de Victoria, Carleton, Sunbury et York.		
M. E. C. Freeze	1859-1870
district scolaire des comtés de Victoria, Carleton, Sunbury et York.		
M. F. X. Bernier	Edmundston	1871-1874
district scolaire de Victoria.		
M. A. Rainsford Balloch	Edmundston	1875-1879
district scolaire de Madawaska.		
M. W. G. Gaunce	Woodstock	1880-1884
district scolaire no. 2, des comtés de Kent, Victoria, Madawaska et les paroisses acadiennes de Westmorland.		
M. Valentin A. Landry	1884-1885
district scolaire no. 2, des comtés de Kent, Victoria, Madawaska et les paroisses acadiennes de Westmorland.		
M. Jérôme Boudreau	1885-1887
district scolaire no. 2.		
M. E. L. O'Brien	Richibuctou	1888-1892
district scolaire no. 2.		
M. F. B. Meagher	Bath	1893-1901
district scolaire no. 6, des comtés de Carleton, Victoria et Madawaska.		
* Nous avons consulté: Journal Assembly of New Brunswick, 1850-1900 , (voir les appendices concernant l'éducation).		

APPENDICE IV

Directeurs de l'école supérieure d'Edmundston, 1884-1900

M. J. Caldwell	1884-87	M. Couillard	1895-96
M. F. A. Good	1888-89	M. Maxwell	1896-97
M. Edgar Bundage	1889-90	M. Pallard	1897-98
M. Pius Michaud	1892-95	M. Richard Sisson	1898-1900

* Nous avons consulté: **Journal Assembly of New Brunswick, 1885-1900**.

INVITATIONS A LA LECTURE

LES CAHIERS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE

Case postale 2363, Succursale "A"

Moncton, N.-B.

Volume 7 no 2

juin 1976

SOMMAIRE

Quelques éléments d'histoire économique de la prise de conscience acadienne 1850-1891, Raymond Mailhot.

Some notes on the Origins of the D'Entremont Family, E. Burns.

DOCUMENT — Another Acadian before the Supreme Court of Massachusetts, 1877.

Bibliographie de l'Acadie.

REVUE D'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE NICOLAS-DENYS

Site 19, C. P. 6

Bertrand, N.-B.

Volume IV no 2

mai-août 1976

SOMMAIRE

Michel Landry (1820-1902).

Tracadie: Etude de la préhistoire du réseau fluvial.

Martin Hébert (1884-1924).

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU MADAWASKA

Quelques numéros (au Gestetner) du *Le Brayon* sont en vente:

Volume I nos 2, 3, 4, 5	1972-1973 à \$0.50
Volume II no 1 (no 2 est épuisé)	1973-1974 \$1.00
Volume III nos 1, 2, 3	1974-1975 \$1.00
Volume IV nos 1, 2, 3	1975-1976 \$1.00
Volume V no 1 (éd. spéciale, sept. 1976, si l'on n'est pas membre de la S.H.M.)	\$2.50
LIVRE SOUVENIR du Centenaire: comté de Madawaska	1873-1973 \$3.00

(S.V.P. faire chèque à l'ordre de la Société Historique du Madawaska et envoyer votre commande à:

**La Secrétaire à la correspondance
Société historique du Madawaska
C. P. 474, Edmundston, N.-B.**

LA SOCIETE HISTORIQUE DU MADAWASKA INC.

RAPPORTS FINANCIERS ET PREVISIONS BUDGETAIRES

1973-1977

<u>R E C E T T E S</u>	Réel 1973-74	Réel 1974-75	Prévu 1975-76	Réel 1975-76	Prévu 1976-77	
A. Cotisations	\$ 359.00	\$1,018.65	\$1,000.00	\$1,219.27	\$1,400.00	
B. Vente de publications	\$ 183.50	\$ 39.50	\$ 50.00	\$ 557.57	\$1,000.00	
C. Octrois	\$2,500.00	\$1,500.00	—	\$2,000.00	\$3,500.00	
D. Dons divers	—	—	—	\$ 385.00	\$ 500.00	
E. Autres	\$ 577.67	—	—	\$ 170.00	\$ 800.00	
TOTAL	\$3,625.17	\$2,558.15	\$1,050.00	\$4,331.84	\$7,200.00	
 <u>D E B O U R S E S</u>						
A. Secrétariat et administration	\$ 181.44	\$ 845.52	} —	\$ 650.52	\$1,900.00	
B. Publication du Brayon	\$ 136.32	\$ 246.61		\$4,360.00	\$1,443.17	\$4,900.00
C. Services publics (conférences, réunions, etc.)	\$ 693.08	\$ 377.43		—	\$ 628.88	\$ 800.00
D. Projets spéciaux	\$ 813.19	\$2,619.33	} \$5,150.00	\$2,241.74	\$3,900.00	
E. Autres	—	—		\$ 14.91	\$ 100.00	
TOTAL	\$1,824.03	\$4,088.89	\$9,510.00	\$4,979.22	\$11,600.00	
BILAN de l'année	\$1,801.14	—1,530.74	—8,460.00	— 647.38	—4,400.00	
En caisse fin de l'année (Subvention requise)	\$2,205.62	\$ 674.88	\$7,785.12	\$ 27.50	—4,372.50	
Fonds permanent	—	\$2,000.00	\$2,600.00	\$2,700.00	\$3,500.00	

BB/In

Janvier 1977